



Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

Première Commission

5^e séance

Mercredi 15 octobre 1997, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Nkgowe (Botswana)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Points 62 à 82 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais rappeler aux délégations qu'elles doivent s'en tenir autant que possible au temps de parole, qui a été fixé à 15 minutes.

M. Than (Myanmar) (*interprétation de l'anglais*) : C'est un grand plaisir pour moi de vous féliciter très chaleureusement, Monsieur le Président, pour votre élection unanime à la présidence de la Première Commission. Je vous souhaite plein succès dans cette tâche.

Récemment, la communauté internationale a fait montre d'un regain d'intérêt sans précédent pour le désarmement nucléaire. C'est tout l'éventail de la communauté internationale qui réclame l'élimination des armes nucléaires : les États Membres de l'Organisation des Nations Unies certes, mais aussi des organismes non étatiques, telles la Commission Canberra sur l'élimination des armes nucléaires, la Cour internationale de Justice ou les organisations non gouvernementales, et des personnalités, tels d'anciens officiers d'États dotés d'armes nucléaires. Il faut y voir une évolution très encourageante.

Dans le domaine des négociations bilatérales sur le désarmement nucléaire, des faits nouveaux importants sont à noter. Ainsi, nous nous félicitons de la conclusion des traités START I et START II et de la réduction notable des arsenaux nucléaires américain et russe. Nous avons hâte de voir ces traités pleinement appliqués. Nous prenons également note avec satisfaction des mesures unilatérales prises par certains États dotés de l'arme nucléaire.

Nous devons toutefois souligner que, lorsqu'ils décident de mesures de désarmement nucléaire, les États dotés de l'arme nucléaire doivent les appliquer de bonne foi et en tenant compte des intérêts de la communauté internationale, qui s'inscrivent dans la même ligne que leurs intérêts nationaux, sans essayer de contourner les dispositions des traités pour en tirer un avantage technique ou stratégique. À cet égard, nous sommes alarmés par les récents essais nucléaires sous-critiques effectués par un État détenteur d'armes nucléaires. Ce que nous voulons, c'est la cessation totale de tous les essais nucléaires, qu'ils soient sous-critiques ou critiques, avec ou sans explosion, dans tous les milieux, et à jamais.

S'agissant maintenant des travaux de la seule instance multilatérale de négociation en matière de désarmement, nous regrettons que la Conférence du désarmement soit arrivée à un point mort à sa session de 1997. Certains États dotés de l'arme nucléaire répugnent encore à délibérer et à négocier sur le désarmement nucléaire à la Conférence du

désarmement. Cela explique que, s'agissant du désarmement nucléaire et d'autres questions connexes, la Conférence se trouve dans une impasse.

Le principal argument de ces États est que le désarmement, défini comme un programme échelonné de réductions progressives des armements nucléaires en vue de leur élimination, relève du domaine exclusif des négociations bilatérales entre États détenteurs d'armes nucléaires. Cet argument ne tient pas, car il est indéfendable sur le plan moral, inconsistant sur le plan logique et inacceptable sur le plan politique.

Comme nous le savons tous, la guerre nucléaire ne connaît aucune frontière. Une guerre nucléaire affecterait sans aucun doute la sécurité de tous les pays et de toute l'humanité. Comment ces États peuvent-ils prétendre que les questions liées à l'élimination de la menace nucléaire et des armements nucléaires relèvent de leur seule compétence? De fait, la menace nucléaire touche à un droit fondamental de l'humanité : le droit à la vie.

En outre, si nous examinons ce qui s'est déjà fait en matière d'accords de désarmement, nous constatons que tous les accords multilatéraux interdisant les armes de destruction massive ou d'autres systèmes d'armes concernent non seulement les États détenteurs de ces armes, mais aussi les autres, dès la phase de négociation et jusqu'à la phase finale de la signature et de l'adhésion. Pour ne citer que quelques exemples, la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur les armes chimiques et, plus récemment, le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires ont été négociés à la Conférence du désarmement. Pourquoi la Conférence se verrait-elle dénier le rôle pour lequel elle a été créée? Pourquoi les armes nucléaires feraient-elles exception à cette règle bien établie?

Pour ces raisons, et d'autres aussi valables que je pourrais continuer d'énumérer, il ressort à l'évidence qu'il faut multilatéraliser les négociations relatives au désarmement nucléaire et commencer un travail de fond sur cette question à la Conférence du désarmement. Nous reconnaissons que les négociations bilatérales entre États détenteurs d'armes nucléaires joueront un rôle important, notamment pour ce qui concerne des mesures précises et détaillées nécessaires à ce processus de désarmement nucléaire. Dans le même temps, la Conférence du désarmement peut et doit jouer un rôle significatif et utile en élaborant un ou plusieurs accords-cadres généraux. À nos yeux, les négociations multilatérales et bilatérales sur le désarmement nucléaire ne s'excluent pas les unes les autres; elles se complètent et se renforcent mutuellement.

Cette idée constitue le fondement même et le fil directeur des résolutions 50/70 P et 51/45 O sur le désarmement nucléaire, que ma délégation a présentées avec l'appui de nombreux membres du Mouvement des pays non alignés aux cinquantième et cinquante et unième sessions de l'Assemblée générale. Ma délégation présentera à la présente session un projet de résolution sur le désarmement nucléaire faisant suite à ces deux premières résolutions. Vu la portée de la question, nous espérons que les États Membres accorderont cette fois encore un appui massif au projet de texte.

L'interdiction de produire des matières fissiles est une question à traiter de toute urgence. En 1995, la Conférence du désarmement avait créé un Comité spécial sur une interdiction de la production de matières fissiles pour des armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Ce comité n'avait toutefois pas été à même d'étudier la question sur le fond. Il est regrettable que depuis lors, la Conférence n'ait pas pu rétablir le Comité spécial ni faire de progrès sur la question. Nous ne devrions ménager aucun effort pour que la Conférence rétablisse le Comité spécial et que celui-ci ouvre les négociations dès que possible.

Il est une autre question importante touchant le nucléaire : celle des garanties de sécurité à donner aux États non détenteurs d'armes nucléaires. Le moment est en effet venu de négocier et de conclure un instrument juridique international visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes. Nous devrions poursuivre nos efforts à la Conférence du désarmement, ainsi qu'au Comité préparatoire de la Conférence de 2000 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, pour progresser sur le fond et parvenir à des résultats concrets.

Au moment où l'Assemblée générale étudie la question de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, il est logique que nous examinions aussi le rôle de la Conférence du désarmement et que nous cherchions les moyens de la revitaliser et de la renforcer. Je voudrais faire quelques réflexions sur ce point.

Pour moi, le mot clef est souplesse. Les méthodes de travail et le règlement de la Conférence du désarmement permettent déjà bien des choses. Si nous ajoutons quelques pratiques et applications un peu plus souples ici et là, nous pourrions surmonter plus facilement certaines difficultés rencontrées par la Conférence. Bien entendu, il importe aussi que les États membres fassent preuve de cette sou-

plesse dans leurs positions, notamment les États dotés de l'arme nucléaire.

Dans leur sagesse et leur clairvoyance, les auteurs du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ont défini à juste titre des priorités pour les négociations sur le désarmement, mettant en premier le désarmement nucléaire et les questions connexes. Nous devons manifestement respecter ces priorités, qui demeurent valables aujourd'hui.

Il y a eu plusieurs propositions visant à mettre la maîtrise des armes classiques à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement pour que cet ordre du jour soit plus équilibré. Ma délégation est disposée à les examiner. Nous devons toutefois nous assurer que les questions relatives à la maîtrise des armes classiques sont bien choisies et identifiées de manière précise. La question des mines terrestres antipersonnel se serait bien prêtée à des négociations dans le cadre de la Conférence du désarmement. Une autre question qu'il faudrait envisager sérieusement de mettre à l'ordre du jour de la Conférence est celle de la circulation illicite des petites armes.

La Conférence du désarmement est la seule instance multilatérale de négociation traitant du désarmement. Elle a pour fonction principale de négocier des traités et des accords concernant la limitation des armements et le désarmement. Elle doit conserver ce rôle qui doit être encore renforcé. Nous pourrions en même temps encourager d'utiles processus préalablement aux négociations ou des travaux préparatoires qui ouvriraient la voie et faciliteraient les négociations. En fait, c'est ce que la Conférence du désarmement fait déjà, et la nomination de coordonnateurs spéciaux sur chaque thème s'inscrit dans le cadre de ce processus.

L'an dernier, dans une déclaration prononcée devant cette Commission, ma délégation avait proposé qu'au cas où nous ne parviendrions toujours pas à un consensus sur la création d'un comité spécial séparé, la Conférence du désarmement pourrait établir un comité spécial du désarmement nucléaire avec deux groupes de travail traitant respectivement du désarmement nucléaire et des matières fissiles. Nous estimons que cette proposition pourra être reprise si la Conférence du désarmement se trouve dans la même situation une fois encore à sa session de 1998.

Notre position est bien connue. Nous souhaitons que soit établi en priorité un comité spécial séparé sur le désarmement nucléaire et que des négociations sur cette question soient entamées dès que possible. Toutefois, au cas où

aucun consensus ne parviendrait à se dégager sur ce point au début de la session de 1998 de la Conférence du désarmement, nous pourrions adopter une des méthodes de remplacement susmentionnées, selon que de besoin.

En ce qui concerne le programme de travail de la Conférence du désarmement, nous estimons que les tâches urgentes auxquelles la Commission doit s'attaquer sont le désarmement nucléaire, l'interdiction de la production de matières fissiles et des assurances concernant l'octroi de garanties de sécurité. Quel que soit le programme de travail qu'adoptera la Conférence du désarmement à sa session de 1998, ce programme de travail devra inclure ces questions qui sont d'une importance capitale.

Cette année est une année de réforme pour l'ONU. L'Assemblée générale examine actuellement le train de réformes proposé par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, dans son rapport intitulé : «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes». Nous saluons la proposition faite par le Secrétaire général dans son programme de réformes tendant à reclasser le Centre pour les affaires de désarmement pour en faire un Département du désarmement et de la maîtrise des armements ayant à sa tête un très haut fonctionnaire du rang de secrétaire général adjoint.

En ce qui concerne les réformes institutionnelles proposées par le Secrétaire général dans son programme de réformes, celles-ci devraient être soigneusement étudiées et faire l'objet de débats approfondis avant que de fermes décisions soient prises sur ces questions. Il importe au plus haut point de mettre l'accent voulu sur les réformes institutionnelles. La position de principe de ma délégation est que l'on devrait s'attacher davantage à l'objectif de désarmement, plutôt que de se concentrer uniquement sur l'aspect de la non-prolifération. C'est pourquoi nous approuvons l'idée de renforcer la branche genevoise du nouveau Département, qui fournit actuellement ses installations et ses services d'appui pour les négociations sur le désarmement à la Conférence du désarmement.

Le mois dernier, la Conférence d'Oslo a mis au point un projet de convention sur l'interdiction des mines terrestres antipersonnel. Nous sommes en faveur d'une interdiction de l'exportation et de l'emploi inconsidéré des mines terrestres antipersonnel. À notre avis, nous devrions nous attaquer au coeur de la question, plutôt que d'imposer une interdiction radicale des mines terrestres antipersonnel. Nous estimons que tous les pays ont le droit de légitime défense lorsqu'il s'agit de défendre la nation.

J'en viens maintenant brièvement aux travaux du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique. Le Centre a activement encouragé un dialogue sur la sécurité entre les États Membres de la région. Nous apprécions et appuyons sans réserve le processus de dialogue sur la sécurité régionale, connu sous le nom de processus de Katmandou, qui a été lancé par le Centre. La série de conférences et de séminaires régionaux, qui ont lieu actuellement dans le cadre du processus de Katmandou, ont donné aux pays de la région des possibilités remarquables de traiter des questions importantes du désarmement régional et international et de leurs préoccupations en matière de sécurité. Par ces activités, le Centre a apporté une contribution importante à la promotion d'un dialogue sur la sécurité et à la cause de la paix et de la sécurité dans cette région. En conséquence, nous souhaitons que les activités du Centre régional soient élargies au bénéfice des pays de la région.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est généralement considéré comme étant une première étape dans le processus du désarmement nucléaire. À présent, le premier pas a été fait, mais il n'en reste pas moins que le chemin à parcourir sera long. Ces questions revêtent une telle importance et le moment est si favorable que nous ne pouvons nous permettre d'en rester là. Il nous faut redoubler d'efforts afin d'aller de l'avant sur ces problèmes qui sont d'une importance capitale.

M. Wibisono (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais commencer par vous adresser, Monsieur le Président, les félicitations de ma délégation pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Nous sommes convaincus que sous votre conduite, nous réaliserons des progrès sur bon nombre de questions importantes figurant à notre ordre du jour.

La Première Commission se réunit dans le contexte des événements encourageants qui se sont produits dans le domaine de la maîtrise des armes et du désarmement. Le sommet d'Helsinki, qui s'est tenu en mars dernier et à l'occasion duquel les dirigeants des États-Unis et de la Fédération de Russie ont réaffirmé que les deux premières puissances nucléaires étaient déterminées à appliquer les dispositions de START II et à entamer des négociations en vue de procéder à de nouvelles réductions de leurs arsenaux nucléaires, est un grand pas en avant. De même, après des années d'impasse, l'accord conclu entre la Fédération de Russie et l'Ukraine sur la flotte stationnée dans la mer Noire, est un signe encourageant.

Des progrès considérables ont également été réalisés en ce qui concerne la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses régions du monde, ce qui est devenu une tendance irréversible vers un monde dénucléarisé. Ainsi les quatre zones exemptes d'armes nucléaires déjà existantes, auxquelles pourrait s'ajouter une nouvelle zone pour la région de l'Asie centrale, engloberaient-elles la majorité des États représentant un vaste territoire et leur population. Le Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a entamé ses travaux avec ardeur en avril dernier en se concentrant sur les principales dispositions du Traité et sur les structures du nouveau processus d'examen. Et, dans une déclaration sans précédent faite à la fin du mois de décembre dernier, 61 généraux et amiraux de 17 pays, dont certains ont commandé des forces nucléaires, ont remis en cause l'utilité de ces armes dont la très grave menace pèse sur la sécurité mondiale, et ont lancé un appel en vue de ramener le volume de leurs arsenaux à des niveaux très bas grâce à des réductions drastiques, le but ultime étant d'éliminer totalement les armes nucléaires.

Malgré ces événements positifs, nous ne pouvons pas occulter les dangers posés par l'existence persistante d'arsenaux nucléaires. Même si les deux premières puissances nucléaires ne sont plus aux prises dans un affrontement militaire et si la perspective d'un holocauste nucléaire s'éloigne, des milliers d'armes nucléaires sont toujours en état d'alerte. Les dangers inhérents à l'état d'alerte maximale parlent d'eux-mêmes. Sur terre, des missiles balistiques intercontinentaux peuvent être lancés en l'espace de quelques minutes et en mer, les sous-marins nucléaires patrouillent jour et nuit.

L'absence d'accords appelant au démantèlement des ogives nucléaires ou de propositions visant à aller au-delà de START II, aggrave encore la situation. Le manque de systèmes fiables de commande et de contrôle a accru le risque de défaillances techniques, de vieillissement et d'obsolescence des armes, de pannes des systèmes d'alerte avancée, de l'emploi par mégarde ou accidentel d'armes nucléaires, de saisie d'armements ou d'équipements militaires et de recours ou de la menace de recours à ces armes par des entités autres que les États. Nous voudrions également signaler que l'annonce faite par un État doté de l'arme nucléaire de mener des essais sous-critiques, qui seraient contraires à l'esprit du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, mène à un perfectionnement accru des armements et représente un échec sérieux des

efforts actuellement déployés en vue d'enrayer la prolifération et de parvenir au désarmement nucléaire.

Étant donné la diminution du rôle et de l'utilité des armes nucléaires et les risques inacceptables qu'elles continuent de faire courir, il est donc temps de retirer le statut d'alerte inhérent à de telles armes, de renoncer à leur utilisation et d'entamer les négociations START III afin de parvenir à de nouvelles réductions importantes des armes stratégiques tout en démantelant les ogives et non pas simplement les vecteurs, tels les missiles, qui ont été au centre de tous les précédents accords de contrôle des armes.

Il importe également de jeter un regard nouveau sur la question des garanties négatives de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires. En outre, les raisons invoquées pour justifier la possession d'armes nucléaires doivent être écartées. Tant que le rôle des armes nucléaires pour assurer la sécurité gardera sa légitimité et que les doctrines nucléaires existantes ne seront pas abandonnées la crainte de reprise de la course aux armements nucléaires et d'escalade de la menace nucléaire continuera de planer. Il nous incombe donc de faire passer l'objectif de l'élimination des armes nucléaires du domaine de la rhétorique à celui de la réalité. Cela exige des efforts multilatéraux soutenus pour identifier, négocier et appliquer des mesures graduelles spécifiques visant à l'abolition complète des armes nucléaires. Compte tenu de ce sombre tableau, il est regrettable que la Conférence du désarmement, une fois de plus, n'ait pas réussi à réaliser le consensus pour créer un comité spécial du désarmement nucléaire chargé d'entamer des négociations sur un programme échelonné de désarmement nucléaire en vue de l'élimination complète des armes nucléaires selon un calendrier précis.

La question de la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement figure à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis sa quarante-neuvième session et a reçu l'appui de l'écrasante majorité des États Membres. Depuis le Sommet de Cartagena, tenu en 1995, le Mouvement des pays non alignés considère cette question comme d'importance fondamentale pour évaluer les succès et les échecs du passé et adopter une ligne de conduite concernant le désarmement en général et les questions connexes. Il est évident que les politiques unilatérales et les mesures partielles d'hier ne sont plus suffisantes et que le caractère multidimensionnel du désarmement nécessite une approche collective. Dans ses propositions de réforme des Nations Unies, le Secrétaire général déclare que

«le désarmement figure en très bonne place à l'ordre du jour de la communauté mondiale» (A/51/950, par. 122)

et que

«les nations ont compris l'enjeu des négociations multilatérales ... De ce fait, l'Organisation des Nations Unies occupe le devant de la scène dans l'effort fait dans le monde entier pour limiter les armements et les risques de conflit.» (*Ibid.*)

Le renouveau des Nations Unies et le regain de confiance en sa capacité de traiter efficacement les questions du désarmement font donc obligation aux États Membres de faire preuve de la volonté politique nécessaire et d'utiliser l'Organisation de manière plus avisée afin de stimuler le processus de désarmement.

Dans ce contexte, ma délégation a eu le privilège de présenter un document de travail contenant les vues du Mouvement des pays non alignés, document qui, nous le pensons, a permis de clarifier les questions en jeu. En outre, l'Indonésie, en sa qualité de Président du Groupe de travail de la Commission du désarmement des Nations Unies sur la question de la convocation de la quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement, a présenté un document contenant une liste possible de points de l'ordre du jour susceptibles d'être examinés par la Commission à sa prochaine session. Ces propositions et d'autres, prises dans leur ensemble, offrent des perspectives renforcées pour la réalisation d'un consensus sur les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire ainsi que pour l'élaboration d'un plan d'action tourné vers l'avenir qui pourrait conduire à la convocation de cette session à la veille du nouveau millénaire.

Cependant, la tâche qui nous attend nécessite à la fois imagination et clairvoyance en ce qui concerne nos objectifs à long et à court terme, notamment l'identification de mesures spécifiques aux niveaux régional et mondial accompagnées d'un calendrier s'y référant ainsi que les composantes et les caractéristiques essentielles de notre programme de désarmement et des arrangements institutionnels en la matière. Toutes ces questions et beaucoup d'autres tout aussi pertinentes devront être examinées et clarifiées au cours de l'étape préparatoire si nous voulons aller de l'avant et donner une base solide à nos efforts de désarmement.

En ce qui concerne les mines terrestres antipersonnel, le processus d'Ottawa constitue une réalisation importante car il vise à interdire aux signataires de fabriquer, d'utiliser ou de stocker de telles mines et leur demande de retirer celles qui sont déjà répandues. Mais le processus d'Ottawa, tout en constituant une part importante de notre action pour débarrasser le monde des mines, ne permet pas de traiter de

la multitude des problèmes posés par ces engins meurtriers. Il faut reconnaître que cette question a des incidences humanitaires et de sécurité nationale. Nous sommes pleinement conscients de l'acquis humanitaire que représente une interdiction des mines antipersonnel dont les effets ont été dévastateurs sur les populations civiles. Compte tenu de ces réalités et de notre ferme volonté de voir le monde délivré à tout jamais des mines, l'Indonésie a contribué au Fonds d'affectation spécial des Nations Unies pour l'assistance au déminage et a participé à différentes instances internationales et à des instruments tels que la Convention sur les armes inhumaines, le Protocole sur les mines terrestres et le processus d'Ottawa.

Néanmoins, tout en soulignant que les considérations humanitaires ne doivent pas être subordonnées aux intérêts vitaux de sécurité, nous devons prendre en compte le fait que les mines terrestres antipersonnel sont nécessaires aux objectifs de légitime défense nationale. Ma délégation est donc consciente de la difficulté de parvenir à un accord international interdisant l'utilisation, le stockage, la production et le transfert des mines terrestres antipersonnel, accord ayant également des incidences financières et techniques. Il convient d'adopter une approche prudente lorsqu'il s'agit d'examiner une question d'une telle importance. C'est pourquoi, tout en étant pleinement consciente des effets inhumains des mines terrestres, l'Indonésie pense que des négociations dans ce domaine doivent nécessairement tenir compte des perspectives diverses de tous les pays.

Le coût effarant de 33 milliards de dollars et l'échelle de temps de l'ordre d'un millénaire envisagés pour les opérations de déminage requièrent une action internationale concertée qui devrait tenir compte, entre autres, de la méfiance entre les adversaires, du manque de ressources et de personnel formé, de l'installation de nouveaux champs de mines, du manque de techniques avancées de déminage et de nouveaux outils pour détecter les mines — tout cela nécessitant une approche coordonnée pour trouver des moyens plus rapides et plus efficaces de débarrasser la planète du fléau des mines. De l'avis de ma délégation, une telle tâche ne peut être entreprise qu'avec la compétence et l'expérience de la Conférence du désarmement.

Actuellement, l'amendement au Protocole II de la Convention sur les armes inhumaines contient des dispositions complètes en ce qui concerne le champ d'application, les restrictions relatives à l'utilisation des mines terrestres, l'interdiction de leur transfert, leur retrait, la protection contre leurs effets nuisibles et une coopération technique. En attendant le moment où tous les États seront en mesure d'accepter une interdiction complète des mines terrestres,

cet amendement devrait être un élément d'une stratégie plus large destinée à réduire substantiellement les effets catastrophiques de l'utilisation aveugle des mines terrestres.

Enfin, la proposition de rétablir le Département du désarmement et de la réglementation des armements relève de l'autorité du Secrétaire général. Cependant, la priorité à donner au Département — c'est-à-dire aux questions de non-prolifération — semblerait incompatible avec les principes, les priorités et le Programme d'action adopté par consensus en conclusion de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, et qui sont toujours valables et pertinents.

À cet égard, ma délégation est reconnaissante au Secrétaire général d'avoir présenté aujourd'hui le document A/52/CRP.3 à l'Assemblée. La fourniture d'informations supplémentaires et de précisions concernant sa proposition apporte un nouvel éclairage aux délibérations de l'Assemblée sur la question. Cela nous a permis d'avoir une vision plus précise de la question d'ensemble du rétablissement du Département pour traiter des questions du désarmement et des questions connexes, et nous étudierons attentivement le contenu du document afin d'exprimer nos vues à ce sujet au cours de l'examen des propositions de réforme.

M. Wyzner (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, d'emblée je tiens à vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes heureux de voir un éminent fils de l'Afrique, le distingué représentant du Botswana, présider les délibérations qui nous préoccupent au plus haut point — les questions de paix et de sécurité dans le monde. Vous pourrez toujours compter sur la bonne volonté et la pleine coopération de ma délégation dans vos fonctions.

La Pologne souscrit pleinement et s'associe totalement à la déclaration faite par le Luxembourg dans ce débat au nom de l'Union européenne. Pour cette raison, j'ai l'intention de limiter ma déclaration à certaines questions qui concernent notre pays et qui intéressent directement la Pologne et liées à ses intérêts vitaux en matière de sécurité.

À cet égard, deux événements qui font date se sont produits en juillet dernier. Tout d'abord, les membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), lors d'une conférence au sommet à Madrid, ont lancé une invitation à la Pologne ainsi qu'à la République tchèque et à la Hongrie pour entamer des négociations au sujet de leur adhésion à l'alliance. Deuxièmement, les membres de l'Union européenne ont approuvé l'avis de la Commission européenne, mesure qui en fait ouvre la voie à des négocia-

tions sur l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne. Ces deux décisions répondent aux aspirations de longue date de mes compatriotes. Il y a à cet égard un consensus remarquable de toutes les parties principales actives sur la scène politique de la Pologne.

Ces deux événements auront façonné la situation politique sur le continent européen, notamment dans la partie centre-est. Ces deux événements ont des incidences importantes pour la sécurité de la Pologne et au-delà. Dans sa déclaration à Varsovie, à la suite de la réunion de Madrid, le Président de la République de Pologne, M. Aleksander Kwasniewski, en présence du Président Bill Clinton, a déclaré entre autres que

«La Pologne ne tournait le dos à quiconque et ne recherchait ni amis au loin ni ennemis voisins. La Pologne est fière de l'amitié et de la confiance dont elle jouit parmi ses voisins. La sécurité et la prospérité sont notre cause commune et nous sommes donc pour un élargissement de l'OTAN à d'autres pays démocratiques de la région.»

Au cours des siècles derniers, des générations d'Européens ont connu et ont souffert de nombreuses guerres. Ils ont également vu de nombreuses tentatives d'établissement d'une paix et d'une stabilité durables. Un nouvel ordre international s'est dégagé du Congrès de Vienne, un autre du Traité de Versailles et puis un autre encore de Yalta. En fin de compte, ils ont tous échoué à cause d'intérêts contradictoires des principaux protagonistes.

L'élargissement futur de l'OTAN, ainsi que des événements aussi importants que les accords de l'OTAN avec la Fédération de Russie et l'Ukraine et entre la Russie et l'Ukraine, et l'établissement d'un Conseil de partenariat euro-atlantique prouve que cette fois-ci un ordre européen tout à fait nouveau est en train d'être mis en place. C'est un ordre qui offre aux pays du centre-est de l'Europe des perspectives historiques de sécurité, de stabilité politique et de développement effectif. C'est un ordre qui en fait élimine le tristement célèbre système qui a suivi Yalta et qui a été imposé à la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

Ce qui est différent à la veille du XXIe siècle, c'est qu'il s'agit maintenant d'un ordre édifié autour de structures euro-atlantiques mais qui dépend également de toute une série d'accords et d'institutions multilatérales en matière de sécurité, y compris l'Organisation de la sécurité et de la coopération en Europe. C'est en outre un ordre soutenu par l'Acte fondateur, document reflétant la décision de l'OTAN et de la Russie

«d'oeuvrer de concert en vue d'une paix globale et durable dans la région euro-atlantique, fondée sur les principes de la démocratie et de la sécurité coopérative.»

En se fondant sur des principes et des valeurs démocratiques universellement reconnues, l'intégration économique et la sécurité coopérative, l'ordre euro-atlantique sera plus résistant et plus sûr que tout ordre imposé dans le passé. L'élargissement de l'OTAN n'est une menace véritable ou imaginaire pour personne. En tant que structure politique de défense transparente, c'est plutôt un facteur de stabilité. Son premier objectif c'est la paix : pour la protéger, si possible, ou pour la mettre en oeuvre, si nécessaire.

À la veille du XXIe siècle, le fait que la communauté internationale ait réussi, par le biais d'efforts concertés, à interdire des armes de destruction massive ou à les contrôler de manière de plus en plus efficace doit être une cause de satisfaction bien justifiée pour tous. À cet égard, l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques en avril dernier est un exemple marquant. C'est un succès des efforts multilatéraux uniques visant à interdire toute une catégorie d'armes de destruction massive. On y prévoit également leur destruction totale sous contrôle international strict et la prévention efficace de leur prolifération. Le moment est maintenant venu de concrétiser l'esprit et la lettre de la Convention sur les armes chimiques. C'est un lourd défi.

La Pologne est encouragée par les premières mesures prises, tant au sein de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques qu'au niveau national, pour mettre en oeuvre la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. Les activités de vérification nécessaires ont commencé à temps et conformément aux dispositions respectives de la Convention. Les principaux organes de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques semblent fonctionner normalement. Le Conseil exécutif de l'Organisation assume ses fonctions en tant que principal organe de prise de décisions en examinant de plus près les aspects d'ordre pratique de l'application de la Convention sur les armes chimiques. Son secrétariat semble également totalement opérationnel en ce qui concerne ses fonctions administratives et exécutives. Le Directeur général, M. José Mauricio Bustani, a fait preuve d'une détermination tout à fait louable en mettant en place un secrétariat technique de l'Organisation, qui s'avère des plus efficaces. Nous sommes sûrs que la bonne coopération qui existe actuellement entre les Nations Unies et cette organisation se maintiendra, ce qui devrait finalement mener à la conclusion d'un accord sur les relations entre ces deux organisations, reconnaissant, entre autres, un statut indépendant pour cette organisation

en tant qu'entité chargée d'assumer une tâche spécifique au titre de la Convention sur les armes chimiques.

En ce qui concerne la mise en oeuvre de la Convention sur les armes chimiques par les États parties, la Pologne, comme beaucoup d'autres États, a présenté à temps, comme elle le doit, sa déclaration initiale et sa notification préalable. Sur le plan national, le Parlement polonais prépare une législation nationale en vue d'établir un mécanisme de contrôle de mise en oeuvre. Son élément clef doit être une autorité nationale chargée de responsabilités quotidiennes pour la coordination de mesures visant à mettre en oeuvre la Convention sur les armes chimiques.

Nous sommes sûrs qu'en plus de contribuer à la transparence, à l'ouverture et à la confiance, ces mesures de mise en oeuvre de la Convention encourageront d'autres États parties à emboîter le pas très bientôt en présentant leurs déclarations. Il va sans dire bien sûr que la réalisation positive des objectifs de la Convention dépendra en premier lieu de l'adhésion à cet instrument de ceux qui possèdent des armes chimiques ainsi que des États dotés d'industries chimiques importantes. Nous prions instamment tous les États qui ne sont pas encore parties à la Convention de la signer et de la ratifier sans aucun retard.

La Pologne a participé activement aux efforts faits en vue d'une interdiction des armes chimiques. Nous n'épargnerons aucun effort pour contribuer à l'application complète et efficace et à l'adhésion universelle à la Convention sur les armes chimiques. Conformément à une pratique qui est devenue une tradition, le Canada et la Pologne entreprendront une initiative visant à présenter à l'examen et à l'approbation de la Première Commission un projet de résolution approprié à cet égard.

Avant l'interdiction des armes chimiques, il y a eu la Convention sur les armes biologiques de 1972. Destinée à interdire la mise au point, la production, le stockage ou l'acquisition d'armes bactériologiques (biologiques) et à toxines, et à favoriser leur destruction, la Convention ne contenait pas de procédure de vérification. Cela s'est révélé être une importante lacune dont les graves incidences ne se sont révélées que lorsqu'on a fait face à des tentatives troublantes de certains d'obtenir une capacité d'utilisation d'armes biologiques. Les efforts faits lors des conférences d'examen de la Convention qui ont suivi pour combler ces lacunes — avec, entre autres, l'adoption de mesures de confiance — ont aidé à renforcer le processus de mise en oeuvre et, partant, ont contribué à rendre la Convention plus efficace. Tout en élargissant et renforçant l'autorité de la Convention sur les armes biologiques, ces mesures n'ont

pas été à la hauteur des attentes. La Pologne rend donc hommage aux efforts faits par le Groupe ad hoc à composition non limitée d'experts gouvernementaux pour élaborer des recommandations aux fins d'obtenir un protocole de vérification juridiquement contraignant.

La communauté internationale ne pourra certainement qu'être satisfaite des événements importants survenus dans le domaine nucléaire et que s'en féliciter. Ils donnent une grande crédibilité à

«La volonté des États dotés d'armes nucléaires d'aller systématiquement et progressivement de l'avant afin de réduire les armes nucléaires dans leur ensemble, puis de les éliminer» [*NPT/CONF.1995/32 (Part I), annexe, Décision 2, par. 4 c)*]

Ce libellé de la Décision 2, «Principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires», adoptée par la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), illustre éloquemment la mesure dans laquelle a évolué de façon positive la réflexion sur les armes nucléaires. La Pologne se félicite des progrès faits en vue de donner un caractère universel au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de le renforcer en tant que pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire et partie intégrante du système de sécurité internationale. L'adhésion récente au Traité de l'Angola, de Djibouti et d'Oman ainsi que l'intention annoncée par le Brésil de s'associer au TNP en font l'instrument multilatéral de la maîtrise des armements ayant reçu le plus grand nombre d'adhésions.

Nous jugeons favorable le fait que la première des trois sessions prévues du Comité préparatoire pour la Conférence d'examen de l'an 2000 des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), tenue à New York en avril dernier, a réussi à mettre en oeuvre un processus d'examen du TNP renforcé, conformément aux décisions de la Conférence de 1995. La Pologne est convaincue que le climat constructif et l'esprit de coopération positif qui ont prévalu à la première session établiront les normes de base pour la deuxième session du Comité préparatoire, qui se réunira en avril 1998. Pour ma délégation et pour moi personnellement, tout cela est particulièrement important puisque si les États parties au TNP sont d'accord, la Pologne aura l'honneur de présider ces travaux.

Conformément au processus d'examen du TNP qui a été renforcé à la suite d'un accord en 1995, la Conférence d'examen du TNP de l'an 2000 souhaitera certainement

faire le bilan des efforts qui sont systématiquement et progressivement faits en vue de réduire les armes nucléaires au plan mondial et voir s'ils ont conduit à des résultats fructueux. De l'avis de ma délégation, cette évaluation sera positive. Deux bonnes raisons au moins justifient cette opinion.

Tout d'abord, chacun le sait, les États-Unis et la Russie, au sommet d'Helsinki de mars dernier, ont fait de grands progrès, notamment sur l'avenir de leurs réductions d'armes nucléaires stratégiques au plan bilatéral. Les Présidents Clinton et Eltsine ont fait preuve d'imagination et d'un grand sens de responsabilité, dont nous les félicitons, en convenant que START III suivra START II lorsque ce dernier aura été ratifié par la Douma russe. Une fois mis en oeuvre, l'accord permettra de réduire le nombre d'ogives nucléaires stratégiques à une fraction du niveau maximum qu'il avait atteint pendant la guerre froide.

Deuxièmement, les documents ABM et START II signés par la Secrétaire d'État Albright et le Ministre des affaires étrangères Primakov, le mois dernier, ici à New York, devraient ouvrir la voie à la ratification de START II par le Parlement russe, ce qui mènerait ainsi à une réduction sensible des arsenaux nucléaires des deux puissances. La Pologne espère que la ratification de START II interviendra très bientôt et que les objectifs importants du sommet d'Helsinki pourront être concrétisés sous peu.

Le programme d'action mentionné dans «Principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires» a fixé quatre objectifs précis. Le parachèvement par la Conférence du désarmement, puis l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en septembre 1996, ont réalisé l'un de ces objectifs. Il y a maintenant 148 pays signataires de ce traité, y compris toutes les puissances dotées d'armes nucléaires. Des 44 États requis pour signature et dépôt des instruments de ratification afin que le Traité entre en vigueur, seuls trois n'ont pas encore signé. La communauté internationale espère que dans l'intérêt prépondérant de la non-prolifération nucléaire, d'un monde dénucléarisé, ces pays reverront leur position dès que possible.

Un rythme accéléré de ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par les signataires témoignerait clairement du désir de l'humanité de récolter les fruits de l'interdiction des essais. Nous nous félicitons donc que dans la déclaration qu'il a faite au début du débat général de l'Assemblée générale, le Président Clinton ait indiqué qu'il demanderait au Sénat américain de ratifier dès que possible le Traité. Le Gouvernement polonais, quant à

lui, adopte les mesures conduisant à la ratification de cet instrument historique.

En outre, nous notons avec satisfaction le stade avancé des préparatifs en cours à Vienne pour lancer l'organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, y compris son mécanisme de vérification d'application.

Il est en même temps inquiétant de voir que le deuxième objectif précisé dans «Principes et objectifs» n'a pas encore été atteint. Comme il découle du rapport annuel de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale, la question d'une convention non discriminatoire et universellement applicable pour l'interdiction de la production de matières fissiles aux fins d'armes nucléaires ou de tout autre engin explosif nucléaire, n'a malheureusement toujours pas été examinée par la Conférence du désarmement. Cela est difficile à comprendre étant donné l'accord de longue date visant à établir un organe subsidiaire approprié et le consensus qui s'est déjà dégagé en ce qui concerne son mandat. Le rapport de la Conférence du désarmement que nous examinons indique malheureusement que la volonté politique à fait défaut en 1997 pour utiliser de façon productive le temps et les ressources mis à la disposition de la Conférence.

En fait, le lien de dépendance entre toutes les questions présentées à la Conférence — tant celles ayant un potentiel de négociation distinct du traité que celles n'en ayant pas — dans un ensemble est la cause de l'impasse virtuelle où se trouve la Conférence en 1997. Après tout, le lancement des négociations sur l'interdiction de la production de matières fissiles serait conforme aux principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Cela constituerait en outre une autre mesure importante pour répondre aux dispositions de l'article VI du TNP.

Le rapport de la Conférence du désarmement indique sans équivoque que cette Conférence en est à un stade difficile. Il semble que la communion d'esprit sur les objectifs pratiques du désarmement à poursuivre avec fermeté, dévouement et compétence fasse défaut. Nous souhaitons que ses réalisations, sa sagesse et son expérience servent et guident cet organe dans l'élaboration d'un programme de travail pragmatique pour 1998.

Je manquerais à mes devoirs si je ne rendais pas hommage au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour la façon créative dont il a abordé la question du désarmement dans son rapport sur la réforme. Nous ne pouvons qu'être d'accord avec lui lorsqu'il déclare que le désarmement de nos jours

«figure en très bonne place à l'ordre du jour de la communauté mondiale.» (A/51/950, par. 122)

Nous nous félicitons particulièrement du fait qu'il reconnaît que des progrès significatifs ont été accomplis dans le domaine du désarmement au cours des dernières années, sans pour autant hésiter à alerter la communauté internationale face à

«l'apparition de nouveaux dangers comme de nouveaux acteurs»

dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. Ce sont là des défis réels et non imaginaires.

Enfin, je voudrais souligner, Monsieur le Président, que ma délégation est certaine que grâce à votre direction avisée la Première Commission saura s'engager sur la voie qui nous mènera dans les jours à venir à des résultats positifs dans le domaine du désarmement. Nous sommes sûrs que la Commission pourra formuler des recommandations judicieuses et fournir des directives réalistes à la fois à la Conférence du désarmement à Genève et à d'autres instances où les soucis que suscite le désarmement retiennent l'attention de la communauté internationale. Pour sa part, la Pologne est prête à faire preuve de bonne volonté, de souplesse et de dévouement dans les efforts déployés pour atteindre les objectifs ultimes du désarmement.

M. Campbell (Australie) (*interprétation de l'anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de cette Commission. Nous savons que vous avez les compétences et l'énergie nécessaires pour diriger la Commission dans ses débats et dans l'adoption consécutive de résolutions. Vous aurez tout notre appui.

Cette année, la communauté internationale a enregistré des réussites mais aussi des échecs dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité internationale. Au cours des années précédentes, des événements remarquables ont été salués, tels que la prorogation pour une durée indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et l'adoption par l'Assemblée générale du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à l'issue de longues négociations dévouées.

Il est plus difficile de porter un jugement sur 1997. Nos succès, quoi qu'importants, ont été moins spectaculaires. Cette année, nous avons axé nos efforts sur des éléments essentiels tels que la ratification, la mise en oeuvre, l'institutionnalisation, le renforcement et le verrouillage des traités historiques existants. Il y a eu des succès remarqua-

bles — l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques, l'inauguration de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le renforcement des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et la Convention sur la sécurité nucléaire, la conclusion des négociations sur une convention d'interdiction des mines terrestres antipersonnel, la ratification par le Royaume-Uni des protocoles du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans le Pacifique Sud, après que la France l'eut ratifié fin 1996, la Déclaration d'Almaty sur une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, ainsi que les louables travaux en cours, tels que les négociations visant à renforcer la Convention sur les armes biologiques et le premier Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de l'an 2000.

Mais il y a aussi un problème qui persiste et que la communauté internationale doit examiner sans plus tarder. Nous avons passé beaucoup de temps, il faut l'admettre, à discuter des thèmes que nous allons aborder dans le domaine du désarmement nucléaire. L'Australie, comme beaucoup d'autres dans cette salle, ne peut que regretter que la Conférence du désarmement ait connu des difficultés tout au long de l'année. La Conférence du désarmement, ne peut se permettre de perdre une autre année, alors que d'importantes questions attendent d'être traitées.

Pour l'Australie, la plus haute priorité est la nécessité de négocier et de conclure un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. L'écrasante majorité des délégations représentées ici se sont engagées à entamer immédiatement la négociation dudit traité dans le contexte du programme d'action de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995 — décision qui a été confirmée au premier Comité préparatoire de la Conférence d'examen de l'an 2000. Il existe au sein de la Conférence du désarmement une volonté quasi générale de participer à des négociations sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. En fait, l'ouverture des négociations sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires a fait l'objet d'un plus grand appui que toute autre question inscrite à l'ordre du jour de la Commission du désarmement. Ce degré d'entente est à la fois rare et précieux. Les raisons en sont faciles à comprendre.

L'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires est un important corollaire du Traité d'interdiction

complète des essais nucléaires qui a été parachevé car, entre autres, elle interdirait la production de matières fissiles à des fins d'armement. C'est le prochain pas logique sur la voie menant à l'élimination ultime des armes nucléaires. C'est aussi, très franchement, la question la plus mûre pour une négociation multilatérale sur le désarmement nucléaire. Elle relève clairement de la Conférence du désarmement, car elle exige des mesures et des obligations de la part d'un plus grand nombre d'États que les seuls États dotés de l'arme nucléaire. En outre, la Conférence du désarmement est déjà parvenue à un consensus sur un mandat de négociation équilibré à conférer à un comité spécial qui permettrait de discuter de toute la gamme des questions liées à un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

L'Australie demeure profondément déçue de voir qu'après des années de lutte pour parvenir à l'objectif de l'ouverture des négociations, il semble que les réserves émises par une partie des membres de la Conférence du désarmement soient en train d'enliser la Conférence sur ce front.

L'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires a été largement reconnue comme étant une mesure importante dans les milieux d'experts en maîtrise des armements. Je me réfère, par exemple, au rapport sur la Commission de Canberra, qui a qualifié l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires de «mesure de renforcement» précieuse et urgente vers l'élimination ultime des armes nucléaires. La Commission est arrivée à la conclusion que l'arrêt de la production de matières fissiles aux fins de la production d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires nécessiterait le démantèlement ou le placement sous garanties internationales de toutes les usines d'enrichissement et de retraitement des États dotés d'armes nucléaires et des États non déclarés qui sont dotés de telles armes ainsi que des États quasi nucléaires. Un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires a donc la capacité de servir les intérêts en matière de sécurité de tous les membres de la communauté internationale : les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires, les parties au TNP et les non-parties au TNP.

Un tel résultat mérite certainement que l'on mette de côté nos divergences. Il constituerait un progrès réel et tangible vers le désarmement nucléaire et ajouterait une nouvelle pierre au dispositif que nous devons tous nous efforcer de construire pour nous protéger contre les dangers

de la prolifération. L'Australie invite les autres délégations concernées à nous aider à préparer le terrain pour l'ouverture des négociations dès que la Conférence reprendra ses travaux en 1998.

Bien entendu, la communauté internationale, les gouvernements, la presse et les organisations non gouvernementales se sont efforcés de définir le meilleur moyen de répondre à l'atroce tragédie humaine causée par les mines terrestres antipersonnel. Ce problème généralisé et multidimensionnel a attiré l'attention du monde entier ces dernières années.

La Convention récemment conclue à Oslo représente une initiative importante dans le cadre des efforts visant à éliminer le fléau des mines terrestres antipersonnel. Le traité d'Ottawa est l'un des acquis qui ont été réalisés jusqu'à présent sur les mines terrestres antipersonnel, au même titre que les progrès importants, bien que partiels faits grâce au Protocole II modifié de la Convention sur certaines armes classiques, par le biais de mesures nationales et régionales et, ce qui est très important, par le biais du renforcement des contributions aux activités de déminage et aux programmes d'assistance aux victimes des mines.

L'Australie pense qu'une interdiction efficace et véritablement globale des mines terrestres antipersonnel ne sera réalisée que lorsque les grands utilisateurs, producteurs et exportateurs participeront d'une manière pratique et concrète à la marche vers l'objectif d'une interdiction totale et globale. L'Australie continuera de poursuivre cet objectif dans toutes les instances appropriées, y compris la Conférence du désarmement et le processus d'examen renforcé de la Convention sur certaines armes classiques. Nous demandons instamment à tous les États parties d'accepter de réviser à titre prioritaire le Protocole II de la Convention sur certaines armes classiques. L'Australie l'a fait le 22 août de cette année.

Je promets que l'Australie ne restera pas inactive alors que nous continuons d'examiner la combinaison de démarches possibles qui pourraient constituer une solution à ce problème terrible. L'Australie continuera de répondre d'une manière urgente et concrète à la catastrophe causée par les mines terrestres sur le plan humanitaire. Depuis mai 1996, l'Australie a promis plus de 19 millions de dollars australiens aux programmes d'assistance régionaux et internationaux relatifs aux mines. Cela inclut le déminage, la mise au point d'une nouvelle technologie de détection des mines, et les activités de rééducation. Une interdiction mondiale est essentielle pour mettre fin à la pose des mines, mais ceux

qui sont en mesure d'apporter une aide ne doivent pas oublier les 110 millions de mines qui sont déjà posées.

Pour prévenir la prolifération d'armes de destruction massive, nos efforts doivent également se focaliser sur le renforcement des régimes actuels et nouveaux de contrôle des armements. C'est ce qui se manifeste en particulier dans les négociations en cours pour renforcer la Convention sur les armes biologiques grâce à la mise au point d'un mécanisme de vérification efficace. Comme des événements troublants l'ont montré, la Convention sur les armes biologiques a été considérablement affaiblie par son absence de régime de vérification efficace. Du point de vue de l'Australie, toute violation de la Convention sur les armes biologiques qui aurait un impact sur notre région géographique pourrait avoir des effets désastreux. L'introduction même d'une arme insidieuse de destruction massive serait politiquement déstabilisante. En cas d'utilisation volontaire ou de rejet accidentel d'armes biologiques, l'Australie pourrait s'attendre, outre le coût humain énorme, à un effet dévastateur sur l'agriculture qui constitue une partie importante de l'économie australienne et d'autres économies dans la région de l'Asie du Sud-Est. Je sais que cette préoccupation est largement partagée.

L'Australie a travaillé en étroite coopération avec des délégations de tout l'éventail géopolitique dans les négociations du Groupe spécial qui ont lieu à Genève, et nous notons avec satisfaction les progrès réalisés à ce jour. Sous la présidence éclairée de l'Ambassadeur Tóth, un pas en avant important a été achevé par l'adoption de négociations fondées sur un texte évolutif. Les négociations ont également attiré l'intérêt et l'appui des organisations non gouvernementales et des milieux universitaires ainsi que la coopération vitale des secteurs industriels de nombreux pays, ce dont nous nous félicitons.

La conclusion fructueuse de la négociation d'un protocole de vérification à la Convention sur les armes biologiques offrirait à la communauté internationale les conditions nécessaires à une paix et une sécurité renforcées. Les gouvernements des États parties seraient davantage convaincus qu'ils n'ont pas été impliqués, sans le savoir, dans la prolifération des armes biologiques. Une négociation saine où les intérêts des parties concernées sont convenablement pris en compte réassurera les acteurs clés dans nos économies nationales que l'application pratique d'un régime de vérification les aiderait plus qu'il ne s'imposerait à eux. Les secteurs économiques vulnérables aux armes biologiques, tels que l'agriculture, profiteraient d'une plus grande sécurité. Pour toutes ces raisons, l'Australie se félicite de l'accroissement des délais des négociations du Groupe spécial

de la Convention sur les armes biologiques en 1998. L'Australie attend avec intérêt de travailler étroitement avec l'Ambassadeur Tóth et les délégations pour parvenir à de nouveaux progrès réguliers et crédibles comme ceux qui ont été réalisés en 1997.

L'Australie est également heureuse des progrès faits pour consolider et rendre plus efficaces d'autres régimes de contrôle des armements et leurs institutions créées par la communauté internationale ces dernières années. L'Australie se félicite de la création d'une Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et elle est satisfaite des progrès que cette commission a réalisés pendant la première année de son existence, notamment les mesures prises pour rendre rapidement opérationnels des aspects vitaux du régime de vérification du Traité. En même temps, nous ne devons pas oublier que l'entrée en vigueur du Traité, le plus rapidement possible, doit rester un objectif majeur pour la communauté internationale. À cette fin, nous encourageons les États qui ont signé, à passer à l'étape suivante de la ratification le plus tôt possible, et nous implorons les États qui ne l'ont pas encore signé de considérer la contribution importante qu'ils apporteraient au désarmement mondial en le faisant. L'Australie espère être en mesure de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires avant la prochaine session de l'Assemblée générale.

L'Australie voudrait également ajouter sa voix à celle d'autres délégations qui se sont félicitées de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques. Les déclarations initiales, faites par les États parties au titre de l'article III de la Convention, ont donné sur le plan de la sécurité un avantage pratique et tangible pour la communauté internationale.

Comme d'autres pays, l'Australie travaille avec acharnement pour assurer le bon fonctionnement de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques à La Haye. Comme cela a été le cas avec l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la portée et l'efficacité de la Convention seront étroitement liées à la viabilité de l'institution que nous avons créée pour la prendre en charge. Dans ce contexte, nous prions instamment les États qui ne l'ont pas encore fait, de ratifier la Convention dès que possible. Le rang de la Russie au plan international et son rôle essentiel dans la mise en oeuvre de la Convention, signifient que sa prompte ratification de la Convention est une question qui revêt une très haute priorité, non seulement pour l'Australie mais pour l'ensemble de la communauté internationale.

C'est avec satisfaction que nous avons noté le début fructueux et constructif des préparatifs de la sixième Conférence d'examen et de prorogation des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui se tiendra en l'an 2000. La série des décisions qui ont accompagné la prorogation indéfinie, ainsi que les mandats qui émergent ou qui ne manqueront pas d'émerger dans le cadre du processus d'examen, présente à la communauté internationale un programme particulièrement chargé. L'Australie croit que le premier Comité préparatoire a jeté la base d'un processus d'examen du Traité qualitativement différent et amélioré, c'est là un de nos principaux objectifs. Nous attendons avec intérêt de travailler avec les autres défenseurs du TNP pour progresser sur cette base au Comité préparatoire de 1998.

S'agissant des travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Australie a été l'un des pays les plus engagés dans la mise au point du modèle de garanties renforcées. C'est avec un certain orgueil que je note que l'Australie a été le premier État Membre à conclure et à signer un protocole bilatéral avec l'AIEA incluant les nouvelles mesures dans nos garanties. Mais pour que le nouveau protocole soit une réalité concrète et opérationnelle, nous demandons à d'autres États d'adopter également, dès que possible, le protocole, en tant que nouvelle norme pour des accords de garanties avec l'AIEA. De cette façon, l'objectif commun d'un système renforcé peut être réalisé.

En ce qui concerne la Conférence du désarmement, c'est avec un sentiment de frustration considérable que l'Australie a été témoin des tentatives laborieuses et maladroites de la Conférence du désarmement pour se trouver un rôle approprié après le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Dans une certaine mesure, une période de réflexion était inévitable après la conclusion des négociations du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires l'année dernière. Maintenant la Conférence a besoin de se régénérer de toute urgence. Toute autre période d'inaction prolongée diminuerait son importance et entamerait sa pertinence et ses compétences.

La Conférence du désarmement a été l'instance principale pour deux grandes négociations sur le contrôle des armements de l'après-guerre froide : celles qui ont porté sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et sur la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Les deux négociations ont exigé une représentativité géopolitique, une compréhension approfondie du désarmement, une connaissance, la mémoire et des compétences de négociations internes que seule la Conférence du désarmement était en mesure d'offrir. Il ne

fait aucun doute que les négociations sur le contrôle des armements et le désarmement peuvent se tenir n'importe où — et elles se sont en effet déroulées dans le passé en dehors de la Conférence du désarmement — mais la Conférence du désarmement peut offrir la portée mondiale pour atteindre une bonne combinaison entre restriction et équilibre qui garantissent la participation et une adhésion les plus larges possibles sur les régimes de contrôle des armes.

Je sais que toutes les délégations à la Conférence du désarmement souhaitent ardemment voir les travaux de la Conférence réaliser des progrès l'année prochaine. Notre tâche est donc de surmonter les divergences qui se posent à l'encontre d'un désarmement pratique et réaliste ainsi qu'à l'encontre des progrès de non-prolifération que la Conférence du désarmement est seule en mesure de réaliser.

La question de savoir comment aborder le désarmement a été l'une des causes majeures de l'impasse qu'a connue cette année la Conférence du désarmement. Comme d'autres pays représentés ici, l'Australie est disposée à poursuivre, au moyen d'étapes graduelles et concrètes, l'objectif final du désarmement nucléaire mondial. Nous ne faisons pas partie de ces délégations qui dénigrent le rôle du multilatéralisme dans le désarmement nucléaire. Au contraire, l'appui apporté au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et aux négociations sur l'arrêt de la production à venir démontrent que le mécanisme de désarmement multilatéral peut et doit jouer un rôle pour assurer un environnement intermédiaire propice au désarmement nucléaire. La dernière étape de l'élimination des armes nucléaires sera inévitablement une entreprise multilatérale. Mais nous attendons des États dotés d'armes nucléaires, conformément à leurs obligations au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de mettre fin aux accumulations nucléaires de la guerre froide, en tant que prélude nécessaire à l'élimination des armes nucléaires. La diminution des arsenaux d'armes nucléaires de la guerre froide commence enfin, mais nous ne voyons pas comment les tentatives visant à multilatéraliser prématurément cette phase préliminaire pourraient ne pas compliquer et retarder les progrès.

L'Australie s'est félicitée de l'accord qui est intervenu à Helsinki entre le Président Clinton et le Président Eltsine sur les principes directeurs de START III. L'Australie saisit également cette occasion pour demander instamment à la Fédération de Russie de ratifier START II afin que les pays puissent rapidement réaliser de nouvelles diminutions drastiques dans leurs arsenaux nucléaires dans le cadre de START III.

L'Australie est reconnaissante pour les nombreuses observations positives qui ont été adressées à ses représentants et faites en public au cours de l'année sur le rapport de la Commission de Canberra sur l'élimination des armes nucléaires. Le Gouvernement australien se félicite que le rapport ait permis d'engendrer une discussion constructive sur la faisabilité d'un désarmement nucléaire et sur les mesures nécessaires pour y parvenir.

Alors que j'aborde le sujet du débat sur le désarmement international, je saisis cette occasion, appropriée, pour exprimer l'appui de l'Australie aux travaux réalisés par les Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement, en particulier le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, à Katmandou. Nous partageons la récente analyse du Secrétaire général selon laquelle le mandat du Centre reste en vigueur et qu'il peut jouer et, nous n'en doutons pas, joue effectivement un rôle important dans la promotion d'un débat informé et de la coopération et du désarmement dans la région de l'Asie et du Pacifique, en cette période d'après-guerre froide. L'Australie s'est félicitée de pouvoir participer cette année à un séminaire sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires organisé à Katmandou.

Nous rendons également hommage au Gouvernement japonais et aux organisations japonaises intéressées pour avoir organisé avec diligence des débats dans notre région sur les questions de non-prolifération et de désarmement.

L'Australie s'est félicitée et a appuyé des efforts progressifs et de grande portée déployés par le Secrétaire général dans sa démarche de réforme de l'Organisation des Nations Unies. Nous approuvons en principe l'intention de M. Annan de renforcer le Centre pour les affaires de désarmement afin qu'il oeuvre de concert avec la communauté du contrôle des armements en vue d'une meilleure mise en oeuvre des instruments existants et pour promouvoir l'adhésion universelle à ceux-ci. Nous sommes convaincus que la diplomatie et les bons offices du Secrétaire général pourront compléter, sans faire de double emploi, les fonctions des organes des traités existants et des institutions associées comme l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le processus renforcé de suivi du TNP.

Nous appuyons également la proposition du Secrétaire général d'entreprendre un examen des travaux de la Première Commission et de la Commission du désarmement afin de mettre à jour, de rationaliser et de simplifier leurs travaux. En Australie, tout en se réjouissant de l'occasion

que ces deux instances offrent pour des échanges d'opinions et pour étudier les questions auxquelles nous sommes confrontés, nous demandons instamment que des efforts continuent d'être déployés afin de parvenir à des échanges bien définis et orientés vers des résultats. Pour quelles raisons devrions-nous répéter à deux occasions différentes la même chose alors qu'une seule suffirait? Pour quelles raisons devrions-nous élaborer des conclusions et des recommandations auxquelles une instance de compétences et de composition similaire est d'ores et déjà parvenue et a présentées? Compte tenu de la nature urgente, concerté et pratique des mesures de contrôle des armements qu'il est nécessaire d'adopter et de mettre en oeuvre, nous n'avons à proprement parler ni le luxe ni les ressources de nous livrer à de tels exercices.

Dans ce contexte, nous nous demandons également quelle est l'utilité du débat structuré de la Première Commission qui, malheureusement, se contente de rabâcher des déclarations générales au lieu d'être un lieu dans lequel se déroule un débat constructif sur des propositions spécifiques. C'est la raison pour laquelle l'Australie renoncera autant que possible à participer au débat structuré de cette année et consacra son énergie à la négociation et au perfectionnement de notre produit : les projets de résolution que nous adopterons.

Nous aurions également préféré voir une diminution du nombre de projets de résolution présentés à la Première Commission chaque année, grâce à un effort consciencieux pour que les projets de résolution qui sont importants mais non urgents soient présentés tous les deux ans, pour fusionner des projets de résolution qui ont des objets analogues et pour réduire le nombre de demandes routinières de rapports au Secrétaire général, certains d'entre eux étant d'une utilité douteuse. Cela donnerait à la Commission davantage de temps pour réaliser des négociations sérieuses, afin d'essayer de surmonter les différences philosophiques qui entravent les travaux internationaux de désarmement et de non-prolifération, et cela permettrait également aux ressources du Secrétariat d'être utilisées à des fins plus productives.

L'Australie attend avec intérêt une session constructive et utile de la Première Commission qui abandonnera la rhétorique de division de la Conférence du désarmement lors de sa session de 1997, nous permettant ainsi d'examiner et de discuter sérieusement des questions qui méritent notre attention en 1998. Il est impérieux que nous nous attelions aujourd'hui à la tâche.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur du Saint-Siège.

L'Archevêque Martino (Saint-Siège) (*interprétation de l'anglais*) : Le Saint-Siège s'associe aux félicitations qui vous ont été adressées, Monsieur, à l'occasion de votre élection à la présidence de cette Commission importante. Nous adressons également nos meilleurs vœux aux autres membres du Bureau avant qu'ils n'aient été élus.

Alors que le monde approche du nouveau millénaire, de nombreuses personnes et organisations tournent leurs regards vers les premières années du XXIe siècle. Le prochain siècle sera-t-il un siècle de paix, le fruit de l'épanouissement de l'intelligence humaine et de l'amour humain? Nous pouvons nourrir un certain espoir de voir la paix se réaliser dans les années à venir, grâce à ce qui a été effectué au cours de ces dernières années : la fin de la guerre froide; les réductions des forces militaires en Europe; la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la production, du stockage et de l'utilisation des armes chimiques et sur leur destruction; les réductions d'armes nucléaires des deux principaux États dotés d'armes nucléaires; la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires; le Traité d'interdiction complète des armes nucléaires; et l'adoption de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Ces progrès sont des mesures qui ont rapproché le monde de la paix et la Première Commission a joué un rôle dans ce succès.

Mais sommes-nous en mesure de dire que la voie vers la paix est sans obstacle? Malheureusement, nous ne sommes pas en mesure de le faire. Chaque jour, des conflits et la violence font toujours de nouvelles victimes. Le génocide, l'assassinat d'innocents et les attaques perpétrées contre des populations vulnérables continuent d'assombrir le paysage. Le commerce des armes, en particulier des armes classiques, ne fait qu'ajouter à l'effusion de sang dans de nombreux pays en guerre.

De fait, dans les conflits récents, les armes légères et de petit calibre à courte portée ont fait plus de victimes que les armes de destruction massive. L'aspect tragique de cette évolution réside dans le fait que de plus en plus d'êtres humains, dont des enfants, sont contraints de faire la guerre. Qui plus est, ces guerres sont souvent rendues plus longues à cause de l'utilisation d'armes légères et de petit calibre à courte portée. La plupart des pays en développement qui sont le théâtre de ces conflits reçoivent ces armes en abondance. Il n'en demeure pas moins que les armes de destruction massive sont encore produites en grande quantité. Les États les plus puissants détiennent encore des armes nucléai-

res, qualifiées à juste titre d'«incarnation du mal» et ne prétendent pas y renoncer.

Ces manifestations frappantes de militarisme nous rappellent combien le monde est loin encore d'une paix universelle. À cause de la «culture de guerre» qui a marqué le XXe siècle, le monde est en train de payer le prix fort. Encore maintenant, près de 10 ans après la guerre froide, les gouvernements consacrent plus de 800 milliards de dollars par an à l'entretien de troupes comptant plus de 27 millions de soldats. Certes, ce chiffre est inférieur à ce qu'il était au plus fort de la guerre froide, en 1987, mais cette diminution s'explique essentiellement par la réduction brutale des dépenses militaires des pays qui appartenaient au Traité de Varsovie. Malgré la fin de la guerre froide, les pays développés autres que les pays d'Europe orientale n'ont réduit leurs dépenses militaires que de 10 % par rapport à 1987. Les dépenses militaires des pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) sont maintenant plus de 10 fois supérieures à celles des pays de l'ex-Traité de Varsovie. Outre qu'ils ont des budgets de défense considérable, les pays développés sont à l'origine de 90 % des ventes d'armes, qui s'élèvent à 22 milliards de dollars par an. La prolifération dangereuse des armes et des technologies militaires dans le monde a contribué à faire surgir ou se prolonger des conflits armés affectant différents endroits de la planète.

Pour leur part, les pays en développement consacrent actuellement 221 milliards de dollars à leurs forces armées. Ces dépenses constituent une ponction considérable pour leurs ressources déjà limitées. Chaque nouvel achat d'armes et chaque renforcement des effectifs militaires signifient que moins d'argent encore va à la santé, à l'éducation, au développement économique et au bien-être social, alors que des secteurs importants et vulnérables de la population ont des besoins urgents non satisfaits dans ces différents domaines. Quelque 1,3 milliard de personnes sont si pauvres qu'elles ne peuvent pourvoir à leurs besoins les plus élémentaires en matière d'alimentation et de logement. Soixante pour cent de l'humanité vit avec moins de 2 dollars par jour. Nonobstant certaines réussites remarquables enregistrées en matière de développement humain par plusieurs pays dont l'économie est en croissance rapide, plus de 100 pays sont aujourd'hui dans une situation pire qu'il y a 15 ans. Chaque année, entre 13 et 18 millions de personnes, pour la plupart des enfants, meurent de faim et de causes liées à la pauvreté.

Un développement durable requiert des investissements considérables dans la recherche scientifique et technique, l'éducation et la formation, les infrastructures et les transferts de technologies. Il faut de toute urgence investir dans

ces domaines fondamentaux pour mettre un terme à la pollution atmosphérique par le dioxyde de carbone et à l'appauvrissement de certaines ressources biologiques telles que les forêts, les zones humides et plusieurs espèces animales menacées.

Comme l'a dit le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), il participe de l'évidence que « nous ne pouvons pas simultanément payer le prix de la guerre et celui de la paix ». Il faut revoir les priorités budgétaires de façon à affecter les ressources financières dont nous disposons à la vie et non à la mort. Pour que s'édifie une culture de la paix, il faut transformer les attitudes politiques. Sur le plan politique, une attitude nouvelle consisterait à dire « non » aux investissements dans les armements et aux investissements porteurs de destruction et « oui » aux investissements dans l'édification de la paix. Il faut revenir sur les rapports entre désarmement et développement, une question vite oubliée par les gouvernements après la Conférence des Nations Unies de 1987 pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Dans ce contexte, un processus de désarmement garantissant la sécurité des États à des niveaux de plus en plus bas d'armement permettrait de consacrer davantage de ressources au développement; parallèlement, le processus de développement ainsi créé serait un facteur de sécurité et de désarmement.

Si elle était adoptée par les gouvernements, une telle conception de la sécurité de l'homme mènerait à la réalisation du droit à la paix, que tout individu peut revendiquer, quelle que soit la culture à laquelle il appartient. À l'aube du prochain millénaire, on ne saurait viser d'objectif moins ambitieux que ce droit à la paix.

La communauté internationale a donné la preuve qu'une fois mobilisée, elle pouvait de fait prendre des initiatives en vue de renforcer la sécurité de l'homme. L'action menée pour parvenir à un traité interdisant la production, l'exportation et l'emploi de mines terrestres antipersonnel, renforcée par le processus d'Ottawa, a montré la force de la compassion et de l'action politique. Le Saint-Siège se félicite de cette initiative et appelle de ses vœux un appui universel au traité. Le pape Jean-Paul II a demandé qu'il soit définitivement mis fin à la fabrication et à l'emploi de ces armes insidieuses, qui frappent cruellement et aveuglément les civils. Il ne suffira cependant pas de signer le nouveau traité. Il faudra accorder une attention égale à la question de la détection et de l'élimination des 100 millions de mines posées de par le monde, qui conti-

nent de tuer et de mutiler 26 000 innocents chaque année. Il faudrait affecter plus de ressources au déminage.

Si les armes biologiques et chimiques, et maintenant les mines terrestres, peuvent être éliminées, les armes nucléaires peuvent l'être aussi. Aucune arme ne menace autant la paix à laquelle on aspire si ardemment pour le XXIe siècle que l'arme nucléaire. L'ampleur de la tâche ne doit pas nous dissuader d'entreprendre les efforts nécessaires pour libérer l'humanité de ce fléau. Avec l'admonition opportune contenue dans l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice, la communauté internationale peut maintenant voir à quel point les arguments juridiques et moraux contre l'arme nucléaire recourent les arguments stratégiques : pouvant anéantir toute vie sur la planète, l'arme nucléaire met en danger tout ce que l'humanité a jamais défendu, et jusqu'à l'humanité elle-même. Pendant la guerre froide, années d'acrimonie, l'accent était placé sur la doctrine de la dissuasion nucléaire pour justifier systématiquement le renforcement des capacités nucléaires et la communauté internationale se sentait impuissante à faire cesser ce renforcement constant. Aujourd'hui, à l'ère de l'après-guerre froide, marquée par des partenariats nouveaux, la communauté internationale ne saurait se cacher l'atteinte à la vie que représente l'arme nucléaire. Le travail entrepris par la Première Commission en demandant l'ouverture de négociations en vue de la conclusion d'une convention sur les armes nucléaires doit être accéléré. Il faut faire front aux États dotés de l'arme nucléaire qui s'opposent à ces négociations, car en se retranchant derrière des justifications dépassées de la dissuasion nucléaire, ils nient à l'humanité tout espoir de voir ses aspirations les plus profondes réalisées et méconnaissent un avis rendu par la plus haute autorité juridique de la planète. Si le monde est régi par le militarisme incarné par les armes nucléaires plutôt que par le droit humanitaire défendu par la Cour internationale de Justice, les conséquences seront extrêmement graves pour l'humanité.

Les armes nucléaires sont incompatibles avec la paix à laquelle nous aspirons pour le XXIe siècle. Elles ne peuvent pas être justifiées. Elles doivent être condamnées. La préservation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires exige un attachement sans équivoque à leur élimination.

Le Saint-Siège a déclaré dans le passé devant cette Commission que :

« Le monde doit se diriger vers l'abolition des armes nucléaires par une interdiction universelle et non discriminatoire, assortie d'un système intensif d'ins-

pections effectuées par une autorité universelle.»
(*Documents officiels de l'Assemblée générale, Première Commission, 20e séance, p. 36, par. 3*)

Aujourd'hui nous répétons ces paroles, en étant conscients qu'il y a un certain élan au sein de l'opinion mondiale pour appuyer l'élimination totale des armes nucléaires. C'est un défi moral, un défi juridique et un défi politique. Ce défi multiple doit être relevé au nom de l'humanité.

Mme Arystanbekova (Kazakhstan) (*interprétation du russe*) : Monsieur le Président, je voudrais m'associer à ceux qui vous ont déjà félicité de votre élection au poste de responsabilité de Président de la Première Commission et exprimer ma conviction que, sous votre direction, la Première Commission prendra les meilleures décisions possibles sur les nombreuses questions relatives au désarmement et à la sécurité internationales qui sont inscrites à l'ordre du jour.

Dans le rapport du Secrétaire général de l'ONU sur l'activité de l'Organisation, il est dit :

«Durant les 12 derniers mois, des progrès importants ont été accomplis dans le domaine de la réglementation des armements et du désarmement grâce à la conclusion de traités multilatéraux, dans plusieurs cas par l'entremise de la Conférence du désarmement.» (A/52/1, par. 90)

Ces progrès sont, sans aucun doute, le résultat de tous les efforts que déploie la communauté internationale pour édifier un monde exempt d'armes nucléaires et pour renforcer la sécurité internationale.

Le Kazakhstan attache la plus grande importance aux décisions et aux résolutions de la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et il appuie les efforts faits pour encourager le respect intégral et l'application efficace de ce Traité. En tant que Partie au Traité sur la non-prolifération, notre pays est fermement attaché au régime de non-prolifération et estime qu'il est nécessaire de contribuer activement à son renforcement. Nous avons pris note avec satisfaction de l'amorce d'un nouveau processus de révision du Traité, et nous espérons que la première session du Comité préparatoire, qui s'est tenue en avril dernier, et les mesures additionnelles devant conduire à la Conférence d'examen de l'an 2000, contribueront à donner un caractère universel au Traité sur la non-prolifération. Nous estimons qu'il faut intensifier les efforts faits pour se

doter des instruments internationaux juridiquement contraignants afin de donner aux États non dotés d'armes nucléaires parties au Traité des garanties contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires.

La République du Kazakhstan appuie fermement les objectifs du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous estimons que la signature de ce document est l'un des événements historiques les plus importants du siècle. L'adhésion à ce Traité par une écrasante majorité des États Membres constitue une étape qualitativement nouvelle dans le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire. Nous invitons tous les États à adhérer au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous pensons que le moment est venu de respecter strictement ce Traité et qu'il faudrait le plus rapidement possible créer et installer un système mondial de surveillance.

Notre pays a pleinement ressenti les conséquences catastrophiques des essais nucléaires. Pendant plus de 40 ans, sur le site d'essais de Semipalatinsk — le plus grand espace de ce genre dans le monde — plus de 470 explosions ont eu lieu, soit près de 70 % de tous les essais nucléaires menés par l'ex-Union des Républiques socialistes soviétiques. La santé des personnes et l'environnement du Kazakhstan ont ainsi subi des dommages énormes. La décision prise par le Président de la République du Kazakhstan, Nursultan Nazarbaev, de fermer le site d'essais de Semipalatinsk doit être considérée comme une contribution importante au désarmement nucléaire et comme une mesure de portée historique. En septembre dernier, un demi-siècle après le début des opérations sur le terrain d'essais de Semipalatinsk, une Conférence internationale sur les problèmes de la non-prolifération des armes nucléaires s'est tenue à Almaty et à Kurchatov à l'initiative de notre Chef d'État. Devant les participants, le Président du Kazakhstan a déclaré :

«Depuis son accession à l'indépendance, notre pays a exprimé des vues tout à fait claires sur les armes nucléaires. Lorsque nous les avons sur notre territoire nous n'avons jamais tenté de profiter de la situation à des fins politiques quelconques. La position claire et ferme du Kazakhstan a été confirmée par un certain nombre de mesures concrètes. Toutes les ogives nucléaires ont été retirées de notre République. Nous sommes désormais un État non doté d'armes nucléaires partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Les États dotés d'armes nucléaires ont donné au Kazakhstan toutes les assurances eu égard à sa sûreté et à son intégrité territoriale.»

De nombreux pays ont participé à la Conférence, comme l'ont fait l'ONU, l'Agence internationale de l'énergie atomique et d'autres organisations internationales. La Conférence a débattu des questions politiques et techniques relatives au régime de non-prolifération et des problèmes de transformation des anciens terrains d'essais et de leurs infrastructures. Les questions relatives à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale ont aussi été examinées. Les problèmes de la sûreté radiologique et de la réhabilitation du terrain anciennement utilisé comme site d'essais ont constitué un autre sujet de discussion.

Dans un message adressé aux participants à la Conférence, le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, a souligné :

« Cette Conférence fait partie des étapes importantes sur la voie d'un monde dénucléarisé ... La communauté mondiale sait que les essais nucléaires ont provoqué la contamination nucléaire d'une vaste région du Kazakhstan, accompagnée d'une dégradation considérable de son environnement. Ce problème exige une attention internationale. La non-prolifération des armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires ... constituent des points importants de l'ordre du jour de la communauté internationale. »

Selon la Déclaration finale de la Conférence dit :

« La Conférence a donné aux experts ayant des vues différentes sur le règlement des problèmes liés à la prolifération l'occasion de procéder à un échange de vues, de partager l'expérience des différents pays et organisations dans le domaine du renforcement du régime de non-prolifération nucléaire ... Les participants ont exprimé l'espoir que la Conférence a considérablement contribué à la compréhension des problèmes relatifs au renforcement du régime de non-prolifération et que des progrès ont été accomplis en matière de compréhension mutuelle entre les pays participants. »

Le renforcement de la sécurité écologique est une question extrêmement importante pour la région de l'Asie centrale. En conséquence, lors d'une réunion tenue à Almaty en février dernier, les chefs d'État des pays d'Asie centrale ont adopté une déclaration proclamant 1998 Année de la protection de l'environnement dans notre région et souligné qu'il était nécessaire de créer en Asie centrale une zone exempte d'armes nucléaires à laquelle d'autres régions peuvent se joindre. Nous remercions le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, d'avoir, dans la déclaration qu'il a

prononcée devant les participants à la Conférence au Kazakhstan, appuyé l'idée de la création d'une telle zone.

Lors de la Conférence internationale tenue à Tachkent du 14 au 16 septembre 1997, il a été question des moyens de continuer à donner corps à l'idée des zones exemptes d'armes nucléaires et de leur rôle dans le renforcement de la stabilité régionale.

L'histoire de ces zones montre qu'elles peuvent véritablement contribuer à la détente et à la réunion de conditions propices au développement de la région. Nous comprenons néanmoins que, créer une zone exempte d'armes nucléaires n'étant pas chose facile, il faut procéder à une analyse détaillée et minutieuse de toutes les questions connexes. C'est pourquoi le Kazakhstan défend l'idée d'une action progressive et cohérente dans ce domaine.

Le Kazakhstan appuie activement les efforts de l'Agence internationale de l'énergie atomique visant à renforcer le système des garanties. Les installations sous garantie du Kazakhstan ont commencé à se voir appliquer la partie 1 du Programme 93+2. Nous avons aussi conçu et mis en place au niveau de l'État un système d'inventaire et de contrôle des matières nucléaires. Tout ce que fait le Kazakhstan en matière de contrôle des matières nucléaires est réglementé par la loi relative au contrôle des exportations et la loi relative à l'utilisation de l'énergie atomique, récemment entrée en vigueur.

Le Kazakhstan persiste à croire qu'il importe de conclure une convention portant interdiction de la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

Le Kazakhstan a désigné l'organisme qui sera chargé de mettre en oeuvre au niveau national les dispositions de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Désireux de pouvoir participer pleinement au régime de non-prolifération des armes chimiques, il examine actuellement la question de la ratification de la Convention.

Reconnaissant le rôle clef que joue le Traité sur la limitation des systèmes de missiles antibalistiques en date du 26 mai 1972 dans les accords contemporains relatifs à la maîtrise des armements et son importance pour la limitation des armements stratégiques offensifs, le Kazakhstan a dit son attachement au Traité ABM et sa volonté de participer, dans le cadre de la Commission consultative permanente, aux négociations visant à revoir le Traité à la lumière des

nouvelles réalités politiques et à conclure des arrangements pour la limitation des systèmes de défense antimissiles stratégiques et non stratégiques. Les travaux — fructueux — de la Commission ont débouché sur la signature, le 25 septembre dernier à New York, par les Ministres des affaires étrangères de la Russie, des États-Unis, du Kazakhstan, du Bélarus et de l'Ukraine, d'un ensemble de quatre documents, qui donneront une dimension multilatérale au Traité ABM et permettront de résoudre une série de questions importantes en matière de sécurité. Ces textes sont appelés à jouer un rôle utile dans la coopération entre les parties en matière de sécurité. Ils correspondent pleinement aux intérêts stratégiques du Kazakhstan, qui s'efforce sans relâche de contribuer au renforcement de la sécurité et de la stabilité régionales et mondiales.

Conscient de la portée considérable du processus de réduction des armes classiques, notamment celles considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, le Gouvernement kazakh a décrété le 6 août dernier un moratoire unilatéral sur l'exportation de mines terrestres antipersonnel, interdiction qui inclut la réexportation et le transit. Ce moratoire constitue une contribution importante du Kazakhstan aux efforts déployés par la communauté internationale pour limiter le recours et l'accès aux mines antipersonnel et, à terme, en interdire totalement l'emploi.

Les conflits armés qui se poursuivent dans différentes régions du monde et dans lesquels des armes classiques de types divers sont utilisées posent de manière toujours plus pressante la question d'une maîtrise efficace de ces armements. Pour sa part, le Kazakhstan est favorable à l'action menée sur le plan international pour régler les conflits régionaux et participe aux initiatives qui sont prises pour améliorer les mécanismes de contrôle relatifs aux armes classiques; depuis 1992, il fournit les informations demandées pour le Registre des armes classiques des Nations Unies.

À l'instar d'autres États, le Kazakhstan a manifesté son intérêt pour une participation active aux travaux des organismes multilatéraux chargés des questions de désarmement, et notamment de la Conférence du désarmement. À cet égard, nous estimons nécessaire que la Conférence examine le plus rapidement possible la question de l'élargissement de sa composition, compte tenu du principe de l'équilibre politique et géographique, ainsi que de la contribution des pays candidats au désarmement.

Le Kazakhstan oeuvre systématiquement au renforcement de la sécurité et de la stabilité au niveau régional. Il note avec satisfaction l'accueil de plus en plus favorable

réservé à l'idée proposée par le Président du Kazakhstan, M. Nazarbaev, à la quarante-septième session de l'Assemblée générale, de convoquer une conférence sur la sécurité et les mesures de confiance en Asie, idée qui est en train de se concrétiser. Le 5 novembre doivent se retrouver à nouveau à Almaty les Vice-Ministres des affaires étrangères des États participant à la conférence. Plus de 20 États asiatiques seront représentés, ainsi que les organisations internationales. Je saisis l'occasion qui m'est offerte d'exprimer une fois de plus notre reconnaissance à l'ONU pour l'appui apporté à l'initiative du Président du Kazakhstan.

Au titre des acquis majeurs en matière de sécurité internationale, il convient de rappeler la signature d'accords uniques en leur genre par le Kazakhstan, la Russie, le Kirghizistan, le Tadjikistan et la République populaire de Chine concernant des mesures de confiance et de réduction des forces armées en zones frontalières.

Les questions renvoyées à la Première Commission revêtent une importance primordiale pour la communauté mondiale. À notre sens, les décisions prises ici doivent contribuer dans toute la mesure possible au renforcement du régime de non-prolifération et au maintien de la paix et de la sécurité aux niveaux régional et mondial. Ma délégation est disposée à poursuivre dans la voie d'une coopération constructive avec les autres délégations des États Membres de façon à réaliser ces nobles objectifs.

M. Skračić (Croatie) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de la délégation croate, je saisis l'occasion qui m'est offerte, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre accession à cette fonction importante qu'est la présidence de la Première Commission. Ma délégation peut vous assurer de son plein appui et de sa coopération dans l'accomplissement de votre tâche. Nous sommes convaincus que, grâce à vous, les travaux de la Commission iront dans le sens souhaité et, en fin de compte, aboutiront.

Les traités multilatéraux et leurs mécanismes de vérification sont essentiels pour la réalisation de nos objectifs en matière de désarmement, qui comprennent le renforcement de la paix et de la sécurité internationales et le développement économique et social. À cet égard, l'ONU voit sa charge de travail s'alourdir. Certaines initiatives aboutissent tandis que d'autres ont moins de succès. Certes, des progrès constructifs ont été enregistrés dans certains domaines du désarmement au cours des 12 derniers mois, mais les choses avancent plus lentement dans d'autres domaines, quand ce n'est pas carrément l'impasse, comme pour la session de 1997 de la Conférence du désarmement, à Genève.

Du côté des bonnes nouvelles, on retiendra que la Convention sur les armes chimiques est entrée en vigueur le 29 avril 1997 et a maintenant été ratifiée par près d'une centaine d'États. En 1997, le Comité préparatoire de la Conférence de 2000 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation a su donner l'impulsion voulue à la limitation des armements et à la non-prolifération nucléaire. Le mouvement vers une interdiction universelle des mines antipersonnel s'est accéléré grâce aux négociations lancées à Ottawa et une convention interdisant complètement les mines sera ouverte à la signature en décembre.

De toutes les questions de désarmement qui sont inscrites à notre ordre du jour, celles de la non-prolifération nucléaire et de l'élimination des armes nucléaires sont aujourd'hui les plus importantes. La conjugaison des efforts bilatéraux et multilatéraux a permis d'entamer une nouvelle phase du processus, comme l'ont montré l'adoption et l'ouverture à la signature du Traité d'élimination complète des essais nucléaires. Mais d'autres questions importantes demeurent à cet ordre du jour.

La prolongation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 1995 a été suivie par des mesures positives qui ont été prises par le Comité préparatoire au cours de cette année, y compris l'adoption en juin dernier de garanties renforcées. Ma délégation se félicite en particulier du ferme appui exprimé en faveur de la réaffirmation du caractère universel du TNP et elle lance un appel pour qu'il soit pleinement appliqué sous tous ses aspects. La Croatie est fermement convaincue que le TNP offre le seul véritable mécanisme universel permettant de réduire la prolifération nucléaire en attendant d'atteindre l'objectif ultime du désarmement nucléaire.

Nous sommes inquiets de voir que certains États qui sont sur le point d'acquiescer la capacité nucléaire continuent de refuser de s'engager dans la non-prolifération nucléaire, compte tenu notamment des dernières mesures qu'ont prises certaines puissances nucléaires pour accélérer le processus du désarmement nucléaire. Par ailleurs, eu égard aux efforts déployés par plusieurs États non dotés de l'arme nucléaire pour faire de leur région une zone exempte d'armes nucléaires, et conformément à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires dans un conflit armé, ma délégation estime qu'un document contraignant sur l'interdiction de recourir en premier à l'emploi de l'arme nucléaire apporterait une contribution décisive au processus de désarmement.

La Croatie est en outre favorable à la prompte ouverture de négociations sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles en tant que prochaine étape dans les mesures de désarmement nucléaire telles qu'elles ont été définies dans le programme d'action sur les principes et les objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, de 1995. Ma délégation estime que l'élan imprimé au cours des dernières années au processus de non-prolifération nucléaire et de désarmement ne devrait pas dépendre d'exigences qu'il reste à satisfaire, lesquelles sont parfois irréalistes, et que le meilleur moyen de faire avancer la cause de la non-prolifération nucléaire est de procéder de manière progressive. À cet égard, la Croatie souhaite que ces efforts débouchent sur des résultats positifs concrets afin que l'élan qui s'est dégagé en faveur de la non-prolifération nucléaire puisse être maintenu.

La Convention sur les armes chimiques est entrée en vigueur le 29 avril 1997. Ma délégation voudrait une fois encore dire combien elle est heureuse de l'enthousiasme avec lequel plusieurs États ont accueilli la Convention et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. La Croatie a accédé à la Convention sur les armes chimiques en janvier 1993, et le Parlement croate l'a ratifiée en mars 1995.

La Croatie, qui est un des premiers États parties à la Convention, n'a jamais possédé ni envisagé de posséder ou de fabriquer des armes chimiques. Mon pays a pris de nouvelles mesures pour veiller à ce que la Convention sur les armes chimiques soit pleinement appliquée sur son territoire en mettant sur pied une commission gouvernementale qui doit servir de centre de liaison avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et d'autres États Membres. Récemment, ma délégation a manifesté son appui à l'Organisation en coparrainant la résolution 51/230 sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

La Croatie suit de très près les travaux du Groupe spécial qui sont destinés à renforcer la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Ma délégation salue et appuie les efforts déployés par le Groupe spécial, et elle espère que l'élaboration d'un système de vérification juridiquement contraignant, qui tiendrait compte des intérêts de tous les pays, sera menée à bien. À cet égard, ma délégation appuie sans réserve la proposition que les Pays-Bas ont présentée au Groupe spécial tendant à créer un système de vérification spécialisé sur le modèle de ceux qui ont été établis pour le Traité d'interdiction complète des essais nu-

claires et pour la Convention sur les armes chimiques, et elle serait favorable à l'adoption d'un tel système en 1998.

En mai 1996, la Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur certaines armes classiques a amendé le Protocole II sur les mines terrestres. Bien qu'étant un progrès important, il n'a cependant pas répondu à toutes les attentes. Compte tenu du fait que plusieurs États ont sérieusement envisagé d'élaborer une convention générale d'interdiction de la fabrication, du transfert, du stockage et de l'emploi des mines terrestres, ma délégation continuera d'apporter son plein appui au processus d'Ottawa.

La Croatie se félicite de la décision récemment prise à la Conférence diplomatique d'Oslo sur les mines terrestres antipersonnel d'adopter le texte d'une convention mondiale d'interdiction de ces armes, convention que la Croatie envisage de signer dès que l'occasion se présentera. Mon pays a dès le début joué un rôle actif dans ce processus et a réaffirmé son engagement en imposant son propre moratoire unilatéral sur la fabrication, le transfert, le stockage et l'emploi des mines terrestres antipersonnel.

La Croatie regrette que certains des plus importants utilisateurs et fabricants de mines terrestres ne respectent pas fidèlement ce processus ou qu'ils n'en tiennent même pas compte. Ma délégation déplore que la Conférence du désarmement n'ait pas été en mesure de réaliser des progrès notables à cet égard. Des efforts supplémentaires de la part de la Conférence du désarmement auraient sans aucun doute permis de renforcer le processus d'Ottawa et de rendre la tâche plus difficile aux États qui cherchent à justifier l'emploi et la fabrication des mines terrestres antipersonnel.

La Croatie ne cesse d'insister sur le problème mondial que posent les mines terrestres étant donné que l'inquiétude qu'elles suscitent est encore aggravée par la guerre tragique que nous venons de subir. Les milliers de mines posées sur nos territoires alors occupés continuent d'être la cause directe de nombreuses tragédies, notamment parmi les civils. Le déminage de ces zones est un processus difficile qui, malgré tous nos efforts, prendra de nombreuses années. La Commission gouvernementale croate sur le déminage est actuellement engagée dans plusieurs projets de déminage portant sur l'ensemble du pays, et la Croatie devrait mettre sur pied dans un avenir proche un Centre d'action antimines qui remplacera celui de l'ONU. De plus, des experts du déminage mènent actuellement une enquête détaillée en Croatie en vue de décider de la meilleure marche à suivre. Malheureusement, en raison du manque de personnel et d'équipement spécialisés, il n'est pas possible d'accélérer ce processus.

Cependant, ma délégation aimerait rappeler les paroles de notre Ministre des affaires étrangères qui a exprimé la gratitude de la Croatie à tous ceux qui, jusqu'à présent, nous ont accordé une aide financière ou autre pour nous aider à remédier au problème que posent les mines terrestres en Croatie, et a lancé un nouvel appel en vue de recevoir une aide matérielle, financière ou professionnelle, qui pourrait nous aider à accélérer le processus de déminage. Ma délégation aimerait en outre exprimer sa reconnaissance pour les efforts qu'ont déployés le Centre d'action antimines de l'ONU, à Zagreb, et le Département des affaires humanitaires pour nous aider à amorcer ce programme.

Des accords bilatéraux et des associations régionales, telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Organisation de l'unité africaine et l'Organisation de la Conférence islamique, s'engagent plus activement que jamais à promouvoir la paix et la stabilité et à s'efforcer de prévenir des conflits entre des États ou à l'intérieur des États de leur région.

Je voudrais souligner que mon gouvernement prend très au sérieux les engagements qu'il a pris dans le domaine du désarmement régional et local. La Croatie s'est déjà acquittée de ses obligations au titre de l'annexe 1-B de l'article IV de l'Accord de paix de Dayton sur la limitation des armements au niveau sous-régional, et elle honore régulièrement les obligations que lui imposent les dispositions contenues dans le Document-94 de Vienne relatives à la présentation à l'OSCE de rapports sur les installations militaires. La Croatie s'est en outre acquittée des obligations lui incombant au titre des résolutions 51/38 et 51/45 H de l'Assemblée générale, qui portent respectivement sur les rapports normalisés des dépenses militaires et sur la transparence dans le domaine des armements. En outre, le processus de transformation et de modernisation des forces armées croates en fonction des normes de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord progresse régulièrement bien qu'il soit limité par les restrictions financières actuelles. Nous espérons que ce processus pourra s'achever d'ici la fin de la décennie.

Au niveau local, dans le cadre des mesures de confiance mises en oeuvre dans les phases finales de réintégration pacifique de la Slavonie orientale, de la Baranja et du Srem occidental dans le reste du pays, la Croatie a été invitée à envisager la possibilité d'établir une zone démilitarisée permanente le long de sa frontière avec la République fédérative de Yougoslavie.

À maintes reprises, mon gouvernement a déclaré ouvertement qu'il était favorable à une telle approche mais, pour qu'une démilitarisation réussie de la région frontalière

entre la Croatie et la République fédérale de Yougoslavie se produise, il convient qu'une mesure semblable soit prise par le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie. Aucune mesure de ce genre ne semble être à l'ordre du jour de la République fédérale de Yougoslavie et, de ce fait, les négociations sur une possible démilitarisation de cette région n'ont pu avancer.

Pour terminer, ma délégation voudrait traiter de la question de la composition de la Conférence du désarmement. La Croatie se félicite des récents débats à la Conférence concernant son élargissement ultérieur, notamment la nomination de l'Ambassadeur autrichien, Harald Kreid, comme Coordonnateur spécial à cet effet. Ma délégation pense que la Conférence du désarmement, en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale, devrait accepter la candidature de tous les nouveaux membres éventuels et partage donc l'avis déjà exprimé par nombre d'États membres de la Conférence selon lequel le nouvel élargissement de sa composition ne pourrait qu'ajouter à sa riche expérience et à ses connaissances et n'aurait nul effet négatif sur son programme de travail. Le processus d'élargissement devrait se faire de manière globale et permettre ainsi l'admission, sans préjugé, de tout nouveau membre.

À cet égard, ma délégation regrette que le paragraphe 2 de la résolution 51/47 A de l'Assemblée générale qui engage la Conférence du désarmement à examiner toutes les candidatures restantes en vue de parvenir à une décision concernant un nouvel élargissement de sa composition avant la fin de sa session de 1997 n'ait pas encore été mis en oeuvre. Dans la même optique, ma délégation voudrait adresser ses félicitations à toutes les délégations qui ont appuyé cette méthode d'approche non discriminatoire concernant l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement. La Croatie espère que cette attitude l'emportera, ce qui lui donnera la possibilité d'apporter sa contribution à la Conférence du désarmement en tant que membre à part entière, et ce dans un proche avenir.

M. Pérez-Otermin (Uruguay) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, la délégation uruguayenne tient à vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Vous pouvez compter sur la coopération et l'appui de notre délégation dans l'accomplissement de votre tâche.

Je voudrais préciser que, sans préjuger des déclarations que nous avons faites conjointement avec le Groupe de Rio et d'autres qui le seront, au cours du débat structuré, au nom du Marché commun du cône Sud, ma délégation

souhaite faire quelques observations concernant le désarmement et la sécurité internationale.

Lors de la dernière session de l'Assemblée générale, nous avons eu la satisfaction d'enregistrer les progrès réalisés dans le domaine du désarmement nucléaire — dont les détails sont connus de tous ici — et tout d'abord le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dont l'Uruguay a été l'un des premiers signataires.

En février dernier, nous avons célébré, à Mexico, le trentième anniversaire du Traité de Tlatelolco, événement historique car il est à l'origine de la création de la première zone exempte d'armes nucléaires dans le monde. L'Amérique latine et les Caraïbes tirent fierté de ce traité en tant que preuve manifeste de la nécessité de libérer la communauté internationale des dangers représentés par l'existence des armes nucléaires. Cela nous rappelle combien il est impérieux d'éliminer ces armes qui, depuis plus de 50 ans, ont été et continuent d'être une menace à l'humanité.

Après de multiples retards, la Convention sur l'interdiction de la fabrication, de la production, du stockage et de l'utilisation des armes chimiques et sur leur destruction a reçu l'adhésion des États-Unis. C'est là une des contributions que nous sommes heureux de souligner ici. Malheureusement, les autres États ne l'ont pas encore signée et nous les appelons à le faire rapidement. La difficulté de la mise en oeuvre de certains aspects de la Convention continue également de préoccuper mon gouvernement.

Malheureusement, aucun progrès tangible n'a encore été enregistré dans le domaine de la non-prolifération des armes de destruction massive. L'appel lancé à la communauté internationale pour une approche globale regroupant les dimensions horizontale, verticale et qualitative de ces armes continue de rester sans écho à cause de la voracité de ceux qui les fabriquent et de ceux qui en font commerce.

Nous doutons fort que les puissances nucléaires soient résignées à l'élimination complète de l'arsenal nucléaire mondial d'ici à l'an 2000. Cela n'est guère encourageant. Nous pensons, tout comme certains pacifistes, que si le XXe siècle a vu la naissance des armes nucléaires, le XXIe siècle devrait voir la destruction complète de ces armes. Il est fort regrettable de constater que les ressources destinées à des projets de développement indispensables à l'humanité continuent d'être détournées de leur objectif. Nous n'avons pas encore été en mesure d'éliminer le danger d'un holocauste nucléaire et c'est pourquoi mon pays reste engagé à la destruction complète et définitive des armes nucléaires.

À cet égard, l'Uruguay estime que la Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud peut constituer un domaine de coopération active et un lien entre les pays de la Zone quant à l'utilisation des océans et de l'exploitation de leurs ressources dans le cadre des conventions des Nations unies sur cette question. C'est pourquoi nous insistons sur la dénucléarisation de l'Atlantique Sud. Nous pensons que l'harmonisation des Traités de Tlatelolco, de Pelindaba, de Rarotonga et de Bangkok fournissent différents éléments juridiques ouvrant la voie à la réalisation de cette aspiration.

Sur le plan régional, nous sommes préoccupés par la récente décision du Gouvernement des États-Unis de lever l'interdiction sur la vente d'armes à destination de l'Amérique latine. Certes, nous savons fort bien que ces ventes se font avec d'autres pays fabricants d'armes. Il n'en est pas moins vrai que dans le monde unipolaire où nous vivons, une décision prise par les États-Unis revêt une signification qui va au-delà de la simple notion commerciale. L'Amérique latine connaît un moment historique particulier de paix et de stabilité et nous espérons vivement que cette décision ne viendra pas troubler cet état de choses.

Le Président uruguayen, M. Julio María Sanguinetti, nous a rappelé récemment que les armes ont leur propre force vive. Il a également dit qu'il pensait cependant que la reprise de ces ventes servira uniquement à la reconstitution d'équipements militaires au niveau du strict minimum pour garantir le maintien de l'équilibre dans la région.

John Kenneth Galbraith a écrit dans la publication des Nations Unies intitulée *Disarmament: A Periodic Review* :

«Avec des armes provenant de pays prospères, des millions de personnes des pays pauvres d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine ont été délibérément massacrées ou sont mortes à cause des ravages économiques, contrepartie douloureuse des différends et des conflits civils.» (D'après «The Autonomous Military Power: An Economic View», *Disarmament: A Periodic Review*, vol. 19:3, 1996, p. 42 et 43).

Nous avons également constaté avec préoccupation la commercialisation croissante, au niveau mondial, du transport de matières dangereuses et combien cela peut affecter la qualité de la vie des habitants d'un pays donné. À cet égard, le Sénat uruguayen a récemment adopté une loi interdisant l'introduction sous quelque forme et sous quelque régime que ce soit, dans les zones relevant de la juridiction nationale, de tout type d'engins dangereux en vue d'éviter tout accident à l'avenir dans ce domaine.

Alors que nous approchons du XXIe siècle et que la guerre froide fait désormais partie du passé, d'importants progrès ont été accomplis pour ce qui est de la réduction des tensions, mais nous ne devons pas nous contenter de cela. Nous avons le devoir de relever les défis qui nous attendent.

Les Nations Unies, en pleine réforme, doivent relever un défi déterminant en matière de désarmement et de sécurité internationale. Une fois les conflits intra-étatiques réglés, l'Organisation doit récupérer les armes des combattants. Pour assurer le contrôle des armes, il faut s'assurer de leur destruction pour éviter qu'elles n'échouent dans d'autres mains.

Le problème persistant et qui continue à s'aggraver de la prolifération des armes de petit calibre et des armes légères employées dans une gamme impressionnante d'activités allant de l'agression inter-étatique aux actes criminels, doit être abordé de manière décisive. Cette prolifération est liée entre autres au trafic de stupéfiants, aux troubles internes, au crime organisé et aux groupes de mercenaires, pour lesquels le commerce clandestin transfrontière d'armes représente un corollaire dangereux contre lequel il faut lutter sous toutes ses formes. C'est dans ce domaine que les Nations Unies sont confrontées à l'un des plus grands défis.

Le criminalité transnationale organisée est un autre élément de cette menace mortelle qui pèse encore sur l'humanité et qui compromet la coexistence pacifique des habitants de cette planète. La tâche qui échoit à cette Organisation n'est pas facile mais elle n'est pas impossible. Le fait que nous sommes un pays contributeur de contingents aux opérations de maintien de la paix signifie que nous sommes un collaborateur constant dans ces initiatives qui deviennent de plus en plus exigeantes.

Nous nous sommes engagés à participer à toutes les initiatives visant à réaliser le désarmement général et complet, dont le «microdésarmement», qui comprend l'aboutissement du processus d'Ottawa, qui conduira à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Nous nous associerons également à l'initiative de convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement pour que, dotés d'un ordre du jour précis couvrant des questions incontournables, nous puissions faire face avec détermination à l'avenir du désarmement international.

Ma délégation s'associera aux efforts en vue de simplifier et de rationaliser les procédures de la Première

Commission et de la Commission du désarmement. Leurs ordres du jour doivent être réformés pour atteindre un niveau d'efficacité proportionnel aux défis qui nous attendent.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je vous félicite chaleureusement de votre accession à la présidence de cette importante Commission. Nous nous félicitons de votre déclaration très complète faite au début du débat. Je félicite aussi les autres membres du Bureau.

Tout d'abord, je voudrais souligner que le désarmement et la sécurité internationale constituent la vocation de la Première Commission. De toute évidence, l'accent y est placé sur les menaces militaires à la paix et à la sécurité. Le monde d'aujourd'hui a hérité des réalités de la guerre froide. Comme l'a noté le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/52/1), la fin de la rivalité des superpuissances et de l'affrontement militaire entre celles-ci a entraîné une série de changements progressifs à l'intérieur des pays et dans leurs relations entre eux. L'effondrement de la bipolarité a aussi provoqué des incertitudes, des vides stratégiques et de nouvelles polarisations qui ont déclenché une nouvelle course aux armements.

Les menaces militaires à la sécurité au sein des pays et dans les relations qu'ils entretiennent entre eux ne peuvent être sous-estimées, même si certains progrès ont été réalisés ces dernières années en matière de contrôle des armements et de désarmement. Le progrès dans le domaine des armes de destruction massive a été important. La ratification de la Convention des armes chimiques est un succès historique pour la communauté internationale. Nous avons célébré la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais, signée par 147 pays. Les mesures de confiance dans différentes régions du monde témoignent de l'attitude optimiste qui veut que la raison puisse l'emporter sur l'affrontement; avec la bonne volonté politique nécessaire, le désarmement régional peut commencer sans attendre le désarmement mondial; la vision d'un monde nouveau peut se concrétiser pour autant que les peuples des Nations Unies s'attachent à cet objectif commun.

Malheureusement, la communauté internationale n'a pas encore atteint de résultats suffisants pour nous reposer sur nos lauriers, car les succès que nous avons énumérés sont tous gravement imparfaits dans tous les domaines — atomique, biologique, chimique et classique.

La prolifération nucléaire reste dangereuse à plusieurs égards. Il y a des indices qui permettent de penser que le nombre d'États de seuil pourrait potentiellement augmenter.

Bien que seulement cinq pays n'aient pas encore adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a été gravement compromise. La controverse sur la prolifération verticale est également accentuée par des essais sous-critiques. Les zones exemptes d'armes nucléaires ont inspiré beaucoup d'optimisme, mais l'expérience montre qu'il y a des limites à ce processus. Le Traité de Bangkok, qui n'a pas reçu l'appui des cinq États nucléaires, en témoigne. Les assurances de sécurité négative sont considérées comme gravement déficientes. La dénucléarisation de l'hémisphère Sud est bloquée par le Nord qui maintient l'arsenal nucléaire. Dans certains régions, la dénucléarisation ou les efforts de création de zones exemptes d'armes nucléaires, dit-on, font obstacle au désarmement à l'échelle mondiale.

Le contrôle des armes nucléaires s'est avéré difficile à atteindre. Un traité sur l'arrêt de la production des matériaux fissiles semble aussi impossible à atteindre que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pouvait le sembler ces dernières décennies. L'année dernière, la Conférence du désarmement a été incapable de réaliser des progrès de fond dans ce domaine, ainsi que dans d'autres domaines couverts par ses «Dix Commandements». Elle n'a même pas réussi à établir un comité spécial pour négocier une interdiction des matières fissiles ni convenir de la portée des négociations. Les arguments fusent de toutes parts sur l'élimination des armes nucléaires, du TNP au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ainsi qu'au traité d'arrêt de la production des matériaux fissiles. De toute évidence, il n'y a d'issue crédible à l'impasse que le désarmement nucléaire à l'échelle mondiale.

À la dernière session, la délégation du Bangladesh, comme d'autres, a rappelé l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires.

Je voudrais aussi rappeler que la Cour a décidé à l'unanimité que toute menace de recours à l'emploi ou à la menace de la force impliquant des armes nucléaires était illégale au titre du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, qui demande aux nations de s'abstenir de recourir à l'emploi ou à la menace de la force, et qu'elle n'était pas conforme «à toutes les exigences» de l'Article 51 sur le droit à la légitime défense. Le recours aux armes nucléaires, selon la Cour, serait généralement contraire aux règles du droit international applicables en cas de conflit armé, en particulier aux principes et aux règles du droit humanitaire. Appelons également l'attention sur le verdict unanime et souvent cité de la Cour à l'effet qu'il existe une

obligation de rechercher de bonne foi et de mener des négociations menant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous contrôle international strict et efficace.

Qu'il n'y ait pas de malentendu. Lorsque nous faisons référence aux conclusions de la Commission de Canberra à l'effet que les armes nucléaires diminuent la sécurité de tous les États, et que nous citons par incidence l'avis consultatif de la Cour, ce n'est pas une tentative de notre part de transformer l'opinion de la Cour en décision juridique. Ce faisant, nous rappelons simplement aux signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) les obligations qui leur incombent dans le domaine du désarmement nucléaire. Tout en le répétant, nous exhortons tous les intéressés à prendre acte de l'avis des experts ainsi que des menaces qui pèsent sur l'existence de l'humanité. Nous sommes encouragés par la résolution du Parlement européen en date du 13 mars 1997 qui invite ses membres à appuyer l'ouverture de négociations, en 1997, pour la conclusion d'une convention éliminant les armes nucléaires.

Le Groupe des 21 États du Mouvement des pays non alignés membres de la Conférence du désarmement a présenté un programme d'action pour l'élimination progressive des armes nucléaires d'ici à la fin de 2020. Cette proposition est à la fois et opportune. Sur ce point, la Cour internationale de Justice, la Commission de Canberra et le Parlement européen ainsi que différents groupes de réflexion et professionnels sont d'accord. Même si des divergences existent au sujet du lieu approprié à retenir, elles ne justifient pas l'inaction. Que la Commission s'efforce de régler le problème du lieu, et que la Commission entende des opinions divergentes; travaillons ensemble à un consensus. Ce serait une aberration historique que de ne pas agir à temps sur une question aussi grave. La question pourrait se poser de savoir ce qui empêche les hommes politiques et les diplomates d'entreprendre des négociations. D'où cette vision du meilleur des mondes!

La Convention sur les armes chimiques est, par bonheur, entrée en vigueur. Mais l'adhésion à la Convention n'est pas encore universelle. Le manque de ressources financières pour la destruction des arsenaux empêche le plus grand pays détenteur d'armes chimiques de la ratifier.

Il y a eu des progrès encourageants dans le renforcement de la Convention sur les armes biologiques. La Conférence d'examen avait demandé au Groupe de travail ad hoc d'intensifier ses travaux en vue de les achever dès que possible et avant le début de la cinquième conférence

d'examen en 2001. Nous espérons que le Groupe ad hoc pourra finaliser le protocole de vérification en temps voulu.

Dans le domaine des armes classiques, l'attention est restée centrée sur la question de la transparence dans les armements. Les rapports adressés au Registre des armes classiques des Nations Unies restent limités, près de la moitié des Membres de l'ONU, y compris certains grands importateurs, ne fournissant aucune donnée. On note des lacunes dans la procédure retenue pour la présentation des rapports et pour la comptabilité. Des questions et des divergences demeurent quant à l'élargissement de la portée du Registre pour couvrir d'autres armes classiques afin de rendre la désignation des armes plus spécifique, d'inclure les achats nationaux et de définir les transferts. Néanmoins, nous félicitons le Groupe d'experts gouvernementaux pour ses travaux.

La vente libre d'armes de petit calibre est une préoccupation croissante pour ma délégation. Comme le Secrétaire général l'a souligné, dans 15 conflits au moins les principaux instruments responsables de la violence sont les armes de petit calibre. Il est ironique de relever une intense compétition pour l'exportation de ces armes, y compris vers les zones de conflit où l'ONU s'efforce de promouvoir la paix. Les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux, dans cette perspective, sont d'une importance particulière. Il nous faudra examiner leurs recommandations et établir les mécanismes nécessaires pour empêcher la prolifération de ces armes.

La question des mines terrestres antipersonnel est certainement en tête des questions de désarmement depuis l'an dernier. Le fait qu'environ 100 États ont approuvé un traité international sur l'interdiction des mines terrestres antipersonnel à Ottawa, en décembre 1997, et que le prix Nobel de la paix a été décerné à l'International Campaign to Ban Landmines et à son coordonnateur, Mme Jody Williams, montre que l'opinion mondiale est favorable à l'élimination des mines terrestres de la Terre, et nous nous en félicitons. Néanmoins, la décision de certaines grandes puissances de ne pas signer l'accord le rend quasiment inopérant. Nous sommes favorables à un traité mondial d'ensemble, de nature à encourager les États à abandonner l'emploi des mines antipersonnel en tant que moyen de défense. La Conférence du désarmement, bien qu'elle soit en retard par rapport au processus d'Ottawa, a nommé un Coordonnateur spécial pour mener des consultations sur un mandat éventuel à conférer dans le domaine des mines terrestres antipersonnel, dans le cadre de son point de l'ordre du jour relatif à un programme complet de désarmement. Nous espérons que la Conférence du désarmement,

tout en travaillant sur la question des mines, accordera l'attention voulue aux besoins des pays touchés, dont la plupart sont des pays en développement, en matière d'aide technique et financière dans la tâche difficile et gigantesque de déminage.

Nous notons avec satisfaction qu'après des négociations intenses, la Commission du désarmement a généralement convenu de convoquer la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, sous réserve de l'existence d'un consensus sur ses objectifs et son ordre du jour. Depuis la troisième session extraordinaire, il y a neuf ans, des changements fondamentaux sont intervenus dans la situation de la sécurité internationale. La quatrième session devrait garder le désarmement nucléaire comme point prioritaire de son ordre du jour. En cette ère de transparence et de démocratie, il est temps que les dirigeants du monde se réunissent en session extraordinaire dans un esprit de multilatéralisme, fassent le bilan des changements au fil des années et trouvent une voie concrète et audacieuse menant vers le désarmement. Il faut espérer que la Commission du désarmement pourra déterminer le moment, les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire dès 1998.

Nous apprécions les activités que mène le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique pour promouvoir le dialogue sur le désarmement à l'échelon régional et sous-régional — le «processus de Katmandou». Nous espérons que le Centre continuera de recevoir l'attention de ceux dont les aimables contributions l'ont aidé à poursuivre ses travaux.

Le désarmement est un instrument de renforcement de la sécurité internationale. La réduction des menaces militaires à la sécurité est indispensable pour faire face aux menaces non militaires à la sécurité, car cela est essentiel pour pouvoir réaffecter au développement les ressources consacrées aux armements. Le désarmement doit être mené également en mettant l'accent sur la restriction du volume des fournitures et avoir pour but de réduire les causes politiques sous-jacentes de la prolifération. Nous partageons tous ce fardeau, mais certains d'entre nous ont certainement plus de pouvoir et de responsabilités que d'autres.

Avant de conclure, je voudrais dire que le désarmement ne devrait pas être considéré comme une fin en soi. Le noble motif du désarmement, celui de sauver l'humanité du fléau de la guerre, devrait également nous inspirer pour tirer la majorité des êtres humains des profondeurs de la pauvreté et du sous-développement. La guerre froide a pris fin, mais les dividendes de la paix n'ont pas encore atteint

les pays en développement. Les gains d'une petite réduction des dépenses militaires des grandes puissances pourraient apporter une contribution considérable au financement du développement dans le monde en développement. Le désarmement est un attribut d'un niveau plus élevé de civilisation, qui ne peut être maintenu qu'en assurant à tous un niveau minimal de développement. Pour que l'humanité parvienne à un véritable niveau de civilisation, il n'est pas suffisant de s'abstenir de nuire à autrui. Nous ne devons rien négliger pour aider les autres à mener une vie digne.

M. Goosen (Afrique du Sud) (*interprétation de l'anglais*) : Veuillez accepter, Monsieur le Président, les félicitations de ma délégation pour votre accession à la présidence de la Première Commission à la cinquante-deuxième session. Vous pouvez compter sur l'appui et la coopération sans réserve de ma délégation au moment où, avec vos collègues, vous dirigez les travaux de la Commission vers une conclusion fructueuse.

À la session de la Première Commission de l'an dernier, l'Ambassadeur de mon pays a terminé la déclaration qu'il a faite au cours du débat général en disant que 1996 avait été une année fructueuse pour le désarmement et la non-prolifération à bien des égards, et il a cité en exemple le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Conférence sur la Convention sur l'emploi de certaines armes classiques, les progrès réalisés dans l'extension des régions où ont été créées des zones exemptes d'armes nucléaires, les travaux accomplis pour renforcer la Convention sur les armes biologiques et l'entrée en vigueur imminente de la Convention sur les armes chimiques. Toutefois, il a ajouté qu'il restait encore beaucoup à faire pour réaliser nos objectifs communs d'élimination de tous les types d'armes de destruction massive et pour mettre fin à la tragédie et aux souffrances humaines causées par la prolifération des armes classiques, et que nous devons donc, ici, à la Première Commission, oeuvrer pour maintenir l'élan imprimé à nos réalisations.

En passant en revue les réalisations de l'année écoulée, l'Afrique du Sud n'est pas à même de dresser un bilan aussi brillant. Nous pouvons tout au plus adopter une attitude que l'on qualifierait d'ambivalente. Si 1997 a été témoin de plusieurs réalisations dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement, il y a eu autant de déceptions et d'occasions manquées.

L'incapacité de la Conférence du désarmement à Genève de convenir d'un programme de travail pour sa session de 1997, en dépit de quelques documents de dernière minute, est symptomatique des problèmes qu'elle a eu

à confronter. Depuis la fin de la guerre froide, la Conférence du désarmement s'est montrée capable de canaliser son énergie dans la négociation et la conclusion d'importants accords de désarmement et de non-prolifération dans l'intérêt de la paix et de la sécurité de toute la communauté internationale. La Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ont été de grands succès, et, en tant que membre relativement nouveau de la Conférence du désarmement, l'Afrique du Sud avait espéré que cet organe, instance multilatérale unique de négociation du désarmement de la communauté internationale, continuerait sur la même voie.

L'impasse où se trouve la Conférence du désarmement peut être attribuée à plusieurs facteurs. Le plus important, à notre avis, a été l'incapacité de nombreux membres de la Conférence à surpasser leurs divergences. Au lieu de faire preuve de souplesse et de chercher le compromis, les membres ont adopté des positions intransigeantes, insistant sur l'inclusion de positions spécifiques à certains pays et à certains groupes avant de convenir de tout programme de travail. Au coeur des problèmes auxquels a dû faire face la Conférence du désarmement, se trouvait la question de savoir comment examiner le désarmement nucléaire et la négociation d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

Dans une mesure moindre, la question des mines terrestres antipersonnel a également été source de controverses à la Conférence du désarmement cette année. La conclusion à Oslo de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction devrait toutefois désamorcer le débat à la Conférence du désarmement et permettre d'envisager un ordre du jour plus réaliste sur cette question.

L'incapacité de la Conférence du désarmement de parvenir à un consensus sur un mécanisme qui permettrait de mener des activités de fond en matière de désarmement nucléaire résulte manifestement de deux attitudes opposées. D'une part, le refus de certains de reconnaître la dimension multilatérale du désarmement nucléaire et les préoccupations qui ont surgi quant à la question de savoir s'il s'agissait là d'un engrenage et si les dimensions bilatérales et multilatérales du désarmement nucléaire seraient rejetées. D'autre part, certains ont cherché à imposer des concepts idéologiques sur les divers éléments du désarmement nucléaire et les liens qui les unissent. L'impasse qu'a connue la Conférence du désarmement en 1997 devrait montrer à l'évidence que la solution ne réside dans aucune de ces voies. Comme

l'a déclaré le Ministre des affaires étrangères de mon pays cette année, lors du débat général à la session de l'Assemblée générale,

«la réapparition de positions maximalistes dans le débat sur le désarmement retarde le désarmement mondial.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Séances plénières, 6e séance, p. 16*)

Le moment est venu pour les États piégés entre ces deux extrêmes de mobiliser leur force et de se fixer un ordre du jour pour 1998 qui exercerait la pression nécessaire pour que la Conférence du désarmement non seulement traite de la question du désarmement nucléaire dans son ensemble, mais entame enfin, comme il a été convenu antérieurement, les négociations sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires sur la base du rapport Shannon et du mandat y figurant.

Le désarmement nucléaire est une préoccupation pour toute la communauté internationale. Les activités de fond au sein d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire de la Conférence du désarmement ne saperait pas — et ne devrait pas saper — ni ne menacerait les négociations sur le désarmement nucléaire entre la Russie et les États-Unis. Celles-ci doivent continuer d'être de la plus haute importance pour la réduction des armes nucléaires et pour leur élimination ultime, et il doit en être de même pour les négociations futures impliquant les autres États dotés d'armes nucléaires. Dans le cadre de ce comité spécial, la communauté internationale, représentée par la Conférence du désarmement, devrait concentrer son attention sur la délibération concernant les mesures pratiques à prendre pour l'élimination systématique et progressive des armes nucléaires ainsi que pour déterminer si et quand d'autres mesures de ce genre doivent faire l'objet de négociations dans le cadre de la Conférence.

Une mesure déjà envisagée et identifiée est le traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Le Comité spécial chargé de négocier ce traité devrait également être créé sans plus attendre. De l'avis de l'Afrique du Sud, c'est une des bases essentielles de la réalisation de notre objectif commun : l'élimination des armes nucléaires. Ce n'est qu'en maîtrisant les matières fissiles que nous pourrions mettre un terme à la production et à la prolifération de nouvelles armes nucléaires, créant ainsi les conditions requises pour l'élimination de toutes ces armes.

Il est de la plus haute importance de faire sortir la Conférence du désarmement de l'impasse où elle se trouve, non seulement pour la communauté internationale, mais aussi pour la Conférence elle-même. En tant qu'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement de la communauté internationale, la Conférence du désarmement ne peut se permettre de perdre une autre année. À la session de 1997, on s'est déjà posé des questions sur le bon fonctionnement de la Conférence, et une polémique s'était engagée sur la question de savoir si d'autres voies vers le progrès ne devraient pas être envisagées.

Même si l'Afrique du Sud a été généralement déçue par l'impasse qu'a connue le désarmement en 1997, il y a eu plusieurs domaines où des progrès ont été réalisés. Il est encourageant de noter qu'un grand nombre d'États se sont montrés résolus à éliminer complètement les armes de destruction massive en accédant aux divers traités de non-prolifération et de désarmement au cours de l'année dernière. L'adhésion universelle à ces traités ouvrira la voie à un monde exempt d'armes de destruction massive.

La Commission préparatoire du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et son secrétariat technique provisoire ont été créés et ont accompli des progrès significatifs au cours de leur première année. Nous nous joignons à l'appel lancé à tous les États pour qu'ils signent le Traité et oeuvrent en faveur de sa prompte entrée en vigueur. Les États devraient également veiller à respecter dans la lettre et l'esprit les engagements qu'ils ont pris en vertu du Traité.

L'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques cette année a été un grand succès. Nous sommes heureux de voir que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques a pu être créée rapidement et qu'elle a commencé à fonctionner. Cela témoigne du travail accompli par la Commission préparatoire du Traité et son secrétariat technique provisoire. L'universalisation de la Convention sur les armes chimiques demeure un objectif important pour l'Afrique du Sud, et, à cet égard, nous renouvelons notre appel à la Fédération de Russie, en tant qu'un des principaux États détenteurs d'armes chimiques, pour qu'elle ratifie le Traité.

L'intensification des travaux du Groupe spécial de la Convention sur les armes biologiques doit également être saluée. Nous restons convaincus que la conclusion rapide des travaux du Groupe spécial dépend de l'engagement continu et de la participation concrète de tous les États parties au Traité. Entre-temps, l'Afrique du Sud continue d'encourager davantage tous les États parties à la Convention

administrée par les Nations Unies à participer aux mesures de renforcement de la confiance découlant du Traité.

La première session de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a également été une réussite en termes de processus d'examen renforcé convenu lors de la Conférence d'examen et de prorogation des Parties au TNP de 1995. Les États parties ont été en mesure de changer la nature du travail du Comité préparatoire qui, au lieu d'examiner la procédure comme auparavant, examine les questions de fond. Nous attendons avec intérêt la réunion de 1998 du Comité à Genève, lorsque qu'il sera à même, nous l'espérons, de continuer son examen de fond des questions liées au TNP et de trouver le temps d'examiner les assurances de sécurité, l'application de la résolution sur le Moyen-Orient, et le traité sur l'arrêt de la production des matières fissiles, questions que nous avons identifiées dans la déclaration officielle du Président du premier Comité préparatoire.

Des initiatives visant à étendre à d'autres régions du monde les zones exemptes d'armes nucléaires ont été encouragées par la décision des États de l'Asie centrale de commencer à oeuvrer à la création d'une telle zone dans leur région. Ces États doivent être félicités de la tenue récente de la Conférence de Tachkent, et l'Afrique du Sud continuera de coopérer avec eux pour leur faire atteindre leur objectif. Nous continuerons également d'accorder notre appui à l'initiative visant à faire de l'hémisphère Sud une zone exempte d'armes nucléaires.

Au mois de mai de cette année le Conseil des Gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a approuvé un protocole additionnel type afin de renforcer l'efficacité et d'améliorer l'efficacité du système de garanties de l'Agence. Cela est conforme au paragraphe 11 des Principes et objectifs de non-prolifération et de désarmement nucléaires adoptés à la Conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 1995, qui demande un renforcement du système des garanties de l'AIEA afin d'accroître sa capacité de détecter les activités nucléaires non déclarées. L'Agence doit être félicitée d'avoir relevé les défis posés au système des garanties en adoptant le protocole additionnel. Ces mesures renforcées soulignent la détermination de la communauté internationale de renforcer davantage la non-prolifération nucléaire, et mettent l'accent sur l'importance de l'AIEA, en tant qu'élément essentiel de la non-prolifération nucléaire à l'échelle mondiale. Cependant, il est essentiel, pour que les garanties renforcées aient l'effet souhaité que les États dotés d'armes nucléaires appliquent les dispositions du protocole additionnel, car, sans leur participation,

le système de garanties renforcées serait déficient. De même, l'Afrique du Sud demande l'application universelle du protocole par tous les États.

L'humanité connaît quotidiennement la menace que pose l'utilisation des armes classiques. Ces armes sont responsables de la plupart des morts et des souffrances causées par les conflits dans le monde entier aujourd'hui, et par conséquent nous espérons que l'on mettra davantage l'accent sur les armes classiques dans toutes les instances de désarmement. La reconstruction et la prospérité de la société qui devraient être réalisées grâce aux diverses initiatives de paix et de démocratisation sont affaiblies par la prolifération, en particulier, des armes de petit calibre et des armes légères. Une priorité élevée doit donc être accordée aux stratégies et politiques qui visent à prévenir la prolifération des armes classiques et à réduire leur flux vers les zones de conflit.

L'Afrique du Sud se félicite du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes de petit calibre, qui jette les bases d'une future action de la communauté internationale pour ce qui est de prévenir et de réduire la prolifération et l'utilisation des armes de petit calibre et des armes légères.

L'Afrique du Sud continue également d'encourager tous les États Membres des Nations Unies à appuyer le Registre des armes classiques des Nations Unies et à y contribuer régulièrement. Le Registre reste un outil de transparence et de confiance très important, et nous prenons acte du rapport du Groupe d'experts et de leur évaluation du Registre. L'Afrique du Sud est déçue qu'aucun accord n'ait pu être conclu sur les ajustements et les aspects techniques des catégories d'armes couvertes par le Registre. De tels ajustements auraient pu élargir les catégories actuelles d'armes, assurant ainsi une plus grande pertinence du Registre pour les pays qui transfèrent des armes qui ne sont pas conformes à la définition actuelle d'aucune des sept catégories du Registre.

Le 18 septembre 1997, la Conférence des plénipotentiaires d'Oslo a adopté la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. La Convention représente une interdiction claire et complète des mines antipersonnel et établit une nouvelle norme internationale obligatoire pour lutter contre ce fléau, qui a pendant si longtemps frappé l'humanité, en particulier des civils innocents — pour la plupart des femmes et des enfants. L'Afrique du Sud attend avec intérêt l'entrée en vigueur rapide de la Convention et invite tous les États à répondre

à l'appel lancé par la communauté internationale contre ces armes inhumaines. Nous nous associerons à ceux qui s'engagent à l'égard du traité en présentant à cette session de l'Assemblée générale un projet de résolution invitant tous les États à signer la Convention et à en devenir parties. À ce stade, c'est un plaisir pour moi et pour mon gouvernement de saluer la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres et de féliciter Jody Williams, le Coordonnateur de la Campagne, qui a reçu le prix Nobel de la paix. La conclusion de la Convention d'Oslo et la décision de décerner le prix Nobel de la paix à la Campagne et Mme Williams montrent clairement la volonté de la communauté internationale de s'attaquer à cette question cruciale.

L'Afrique du Sud s'est félicitée des propositions du Secrétaire général pour la réforme des mécanismes de désarmement de l'ONU et les a appuyées, notamment sa proposition de reconstituer le Centre des affaires du désarmement et d'en faire le Département du désarmement et de la réglementation des armements. Nous attachons une importance particulière à la focalisation supplémentaire qu'il a placée sur les armes classiques. Cependant, nous notons qu'une autre composante des mécanismes de désarmement, qui a besoin d'être réformée, est la Conférence du désarmement elle-même. La Conférence du désarmement, qui est financée par l'ensemble des Membres de l'ONU, doit être démocratisée afin de permettre à tout Membre de l'ONU de devenir membre de la Conférence elle-même. La faiblesse de l'argument selon lequel la Conférence du désarmement ne peut fonctionner efficacement qu'avec un nombre de membres limité a été prouvée par les négociations qui ont eu lieu sous l'égide de traités existants et également par la Conférence des plénipotentiaires d'Oslo. Les préoccupations liées à la sécurité nationale et autres que les États peuvent avoir sont protégées par le Règlement intérieur de la Conférence et non par la limitation de sa composition.

L'Afrique du Sud espère que 1998 sera l'année où nous serons en mesure de sortir de l'impasse qui a éclipsé tous nos travaux cette année. Nous restons disposés à oeuvrer à la Première Commission et dans toutes les autres instances de désarmement et de non-prolifération, afin de réaliser notre objectif commun qui consiste à éliminer toutes les armes de destruction massive et à limiter le

nombre des armes classiques à celles qui sont nécessaires
à la légitime défense.

La séance est levée à 18 heures.